



Nations Unies

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux de sa neuvième session
(5 mai 2000 et du 16 au 27 avril 2001)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2001
Supplément N° 9**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2001
Supplément N° 9

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux de sa neuvième session
(5 mai 2000 et du 16 au 27 avril 2001)**



Nations Unies • New York, 2001

E/2001/29
E/CN.17/2001/19

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil	1
Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa neuvième session	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil	1
Décision 9/1 Énergie et développement durable	1
Décision 9/2 Protection de l'atmosphère	17
Décision 9/3 Transports	21
Décision 9/4 Information pour la prise de décisions et la participation	27
Décision 9/5 Coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice.	30
Décision 9/6 Projet de budget-programme de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2002-2003	34
Décision 9/7 Documents examinés par la Commission à sa neuvième session	35
II. Résumé du dialogue multipartite sur l'énergie durable et les transports établi par le Président	37
III. Résumé du débat de haut niveau présenté par le Président	51
IV. Thème sectoriel : énergie	63
V. Thème sectoriel : atmosphère	65
VI. Secteur économique/grand groupe : transports	66
VII. Thème intersectoriel : information pour la prise de décisions et la participation.	68
VIII. Thème intersectoriel : coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice	69
IX. Réunion de haut niveau	70
X. Questions diverses	73

XI.	Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission	74
XII.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session	75
XIII.	Questions d'organisation et questions diverses	76
	A. Ouverture et durée de la session.	76
	B. Élection du Bureau	76
	C. Ordre du jour et organisation des travaux	76
	D. Participation.	78
	E. Documentation	78
Annexes		
	I. Participation	79
	II. Liste des documents dont était saisie la Commission à sa neuvième session	86

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa neuvième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa neuvième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions ci-après adoptées par la Commission :

Décision 9/1 Énergie et développement durable

A. Considérations d'ordre général

1. L'énergie est indispensable pour atteindre les objectifs du développement durable.

2. On peut prendre la mesure de l'ampleur des besoins énergétiques devant être couverts au niveau mondial pour réaliser les objectifs du développement durable si l'on considère que, sur les 6 milliards d'habitants de la planète, près d'un tiers, en majorité dans les pays en développement, n'a toujours pas un accès suffisant à l'énergie et aux moyens de transport. Il existe de profondes disparités concernant les niveaux de consommation d'énergie entre les pays développés et les pays en développement et au sein même de ces pays. Les modes actuels de production, de distribution et de consommation de l'énergie ne sont pas viables.

3. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des ressources financières nouvelles et supplémentaires suffisantes et prévisibles, comme énoncé au chapitre 33 d'Action 21¹ et aux paragraphes 76 à 87 du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21², ainsi que des transferts de technologie, conjugués, si besoin est, à une volonté politique d'agir, d'innover et d'appliquer à tous les secteurs de l'économie des techniques et des systèmes à haut rendement énergétique qui soient écologiquement et économiquement rationnels. Les ressources énergétiques sont abondantes et les options technologiques écologiquement rationnelles existent; les pays développés devraient aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à y

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe II.

² Résolution S-19/3 de l'Assemblée générale, annexe.

avoir accès afin que l'énergie soit réellement mise au service du développement durable. Pour faire en sorte que les générations présentes et futures aient accès à l'énergie, d'une façon qui soit écologiquement rationnelle, socialement acceptable et économiquement viable, des efforts considérables et des investissements très importants devront être consentis, y compris de la part du secteur privé. Il faudra, par ailleurs, s'attacher à promouvoir un environnement favorable.

4. Pour que les systèmes énergétiques contribuent davantage à la réalisation des objectifs du développement durable, la participation de toutes les parties prenantes et une augmentation des investissements seront nécessaires. Pendant très longtemps encore, les changements nécessaires ne seront pas motivés par la limitation des ressources. Il est possible de mettre l'énergie au service du développement durable en rendant universel l'accès aux différentes sources d'énergie rentables répondant aux besoins divers des pays et des régions. Il pourra s'agir entre autres de faire une part plus grande aux énergies renouvelables, d'améliorer les rendements énergétiques et d'utiliser davantage les techniques énergétiques de pointe, notamment celles qui s'appliquent aux combustibles fossiles. Les politiques visant à mettre l'énergie au service du développement durable et s'inspirant de ces objectifs devront donc simultanément s'attaquer à bon nombre de ces questions de développement économique et social et faciliter la gestion rationnelle des ressources environnementales.

5. Dans la mesure où ils ont contribué à divers degrés à la dégradation de l'environnement mondial, les États doivent faire face à des responsabilités communes mais différenciées. C'est toujours aux gouvernements qu'il appartient, en premier lieu, de décider des politiques qu'ils appliqueront pour améliorer la contribution de l'énergie au développement durable. Toutefois, les ressources financières jouent un rôle critique en la matière. Pour les pays en développement, l'aide publique au développement (APD) est l'une des principales sources de financement extérieur et il sera nécessaire d'allouer, au titre du développement durable et à la mise en oeuvre d'Action 21, d'importants fonds supplémentaires. Une approche participative impliquant tous les acteurs permettrait d'accélérer les progrès. Le domaine de l'énergie étant caractérisé par une étroite interdépendance entre les pays, il faudrait promouvoir la coopération internationale dans l'esprit du principe des responsabilités partagées mais différenciées. La manière d'aborder les problèmes énergétiques dans un pays donné est fonction de sa situation et de ses besoins énergétiques, de sorte qu'il est nécessaire d'offrir un vaste éventail d'options et de stratégies pour faire face à tous les problèmes posés. On trouvera donc ci-après un certain nombre d'options et de stratégies susceptibles de faire évoluer la façon dont le problème de l'énergie est traité. Le choix, par un pays donné, d'une certaine option dépendra évidemment de la situation intérieure de celui-ci.

6. La Commission souligne l'importance que revêt le principe 16 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³ pour ce qui a trait aux politiques énergétiques, compte pleinement tenu du contexte économique, social et environnemental des différents pays, en particulier des pays en développement.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, résolution 1, annexe I.

B. Enjeux et options

7. Les gouvernements ainsi que les organisations régionales et internationales compétentes et les autres acteurs sont invités à examiner les enjeux et options exposés ci-après lorsqu'ils traiteront de la question de l'énergie, en tenant compte des spécificités et des circonstances nationales et régionales, et en gardant à l'esprit le principe des responsabilités partagées mais différenciées.

8. Il faudrait avant toute chose s'employer à éliminer la pauvreté dans les pays en développement si l'on veut y promouvoir le développement durable. Les politiques énergétiques devraient donc aller dans le sens des efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre la pauvreté, et s'accompagner, si besoin est, d'une aide financière. Toutefois, l'application des normes d'environnement ne devrait pas entraver ces efforts.

9. Les gouvernements pourront demander aux organisations régionales et internationales compétentes de les aider à formuler et à mettre en oeuvre leur politique intérieure en matière d'énergie. La communauté internationale devrait appuyer les efforts que déploient les pays en développement en favorisant le renforcement de leurs capacités, les transferts de technologie, les investissements et l'accès à d'autres formes de ressources financières.

10. Les gouvernements, qui restent responsables de la formulation et de l'application des politiques énergétiques favorables au développement durable, sont invités à examiner les options suivantes, selon les circonstances :

a) Associer, comme il convient, l'exploitation plus systématique des énergies renouvelables, les meilleurs rendements énergétiques, le recours aux techniques énergétiques de pointe, notamment en matière de combustibles fossiles et la consommation durable de formes traditionnelles d'énergie pour répondre à l'accroissement des besoins en matière de services énergétiques et, à plus long terme, parvenir au développement durable;

b) Tenir compte des problèmes énergétiques dans les programmes socioéconomiques, et en particulier dans la formulation des politiques concernant les principaux secteurs consommateurs d'énergie, comme le secteur public, les transports, l'industrie, l'agriculture, l'aménagement urbain et le bâtiment et les travaux publics;

c) Créer des conditions propices aux investissements et à la réalisation des objectifs du développement durable, ainsi qu'à la participation des citoyens;

d) Développer des services énergétiques adaptés, en particulier dans les zones rurales, en appliquant les techniques les plus rationnelles aux plans économique, social et écologique, en mettant en place les structures voulues d'approvisionnement en énergie et en mettant en valeur les énergies renouvelables, y compris la biomasse;

e) Appuyer les efforts réalisés en vue d'améliorer le fonctionnement des marchés tant en matière d'offre que de demande afin d'accroître leur stabilité et leur prévisibilité et d'assurer l'accès des consommateurs aux services énergétiques;

f) Mettre au point des programmes locaux d'amélioration du rendement énergétique, notamment, le cas échéant, en accélérant la diffusion des technologies propices au rendement énergétique, avec l'aide nécessaire de la communauté internationale;

- g) Augmenter la part des énergies renouvelables, aussi bien par raccordement au réseau que par des systèmes décentralisés;
- h) Optimiser l'exploitation des combustibles fossiles, en développant et en utilisant plus largement les techniques de pointe en la matière;
- i) Renforcer la coopération internationale afin d'aider les pays, en particulier les pays en développement, dans les efforts qu'ils mènent pour mettre l'énergie au service du développement durable;
- j) S'efforcer de promouvoir – et ceci est valable pour tous les pays – des modes de consommation viables; les pays développés devraient donner l'exemple dans ce domaine; et les pays en développement devraient s'efforcer de parvenir, dans leur processus de développement, à des modes de consommation durables, garantissant la satisfaction des besoins fondamentaux des pauvres;
- k) Encourager les partenariats entre les secteurs public et privé en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie au service du développement durable;
- l) Faciliter la diffusion des informations sur les technologies et les procédés écologiquement rationnels afin de mieux faire connaître ces possibilités et, le cas échéant, renforcer la participation de la population à la prise de décisions concernant la fourniture de ces services énergétiques en faveur du développement durable;
- m) Renforcer le rôle des grands groupes, notamment des femmes, en les faisant, entre autres, participer à la prise de décisions, s'il y a lieu;
- n) Appuyer les programmes de conservation de l'énergie dans tous les secteurs économiques;
- o) Renforcer les institutions nationales et locales en place qui formulent, mettent en oeuvre et gèrent les programmes nationaux visant à mettre l'énergie au service du développement durable;
- p) Appuyer les travaux de recherche, de développement et de démonstration concernant les activités susmentionnées de promotion de l'énergie au service du développement durable, en particulier dans le secteur des transports; renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recherche-développement dans ces domaines.

C. Principaux enjeux

11. S'agissant des principaux enjeux en matière d'énergie identifiés par le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable à sa première session, la Commission recommande les options et les stratégies ci-après pour chacun d'entre eux. La mise en oeuvre effective de ces options et stratégies requiert au premier chef, notamment, des ressources financières nouvelles et supplémentaires à la fois suffisantes et prévisibles, comme prévu au chapitre 33 d'Action 21 et aux paragraphes 76 à 87 du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, ainsi que le transfert de technologie écologiquement rationnelle et le renforcement des capacités.

1. Accessibilité de l'énergie

Problèmes

12. L'accès à l'énergie joue un rôle critique dans le développement économique et social et dans l'élimination de la pauvreté. Si l'on veut rendre l'énergie plus accessible, il faut trouver des moyens d'assurer des services énergétiques fiables et d'un coût raisonnable qui soient économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels.

Recommandations

13. En tenant compte de leur situation nationale, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Créer ou renforcer les arrangements nationaux et régionaux visant à faciliter l'accès à l'énergie au sein d'un pays donné;
- b) Améliorer l'accès aux ressources en bois de feu et à d'autres technologies modernes d'exploitation de la biomasse et les opérations de production et de commercialisation de la biomasse, notamment l'exploitation des résidus agricoles, lorsque de telles pratiques sont viables;
- c) Favoriser le passage à l'utilisation de combustibles fossiles liquides et gazeux, si l'on considère que cela est plus rationnel aux plans écologique, social et économique;
- d) Mettre en valeur les ressources énergétiques disponibles localement aux fins d'une plus grande diversification lorsque celles-ci sont considérées comme étant plus rationnelles aux plans écologique, social et économique, en privilégiant plus particulièrement les énergies renouvelables;
- e) Faciliter l'électrification par l'extension du réseau et/ou par des techniques énergétiques décentralisées, notamment, et s'il y a lieu, dans les régions isolées;
- f) Renforcer les institutions/centres nationaux et régionaux de recherche-développement s'employant à mettre l'énergie au service du développement durable qui s'intéressent notamment aux techniques d'exploitation des énergies renouvelables, aux meilleurs rendements énergétiques, au recours aux techniques énergétiques de pointe, y compris en matière de combustibles fossiles, et à la consommation durable de formes traditionnelles d'énergie;
- g) Promouvoir des conditions propices, notamment par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé, permettant aux organismes publics, au secteur privé et, le cas échéant, aux coopératives énergétiques, d'entreprendre des activités de production, de transmission et de distribution de l'électricité à des taux abordables ainsi que de transfert de technologie;
- h) Mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les zones rurales, en utilisant des méthodes d'exploitation communautaires;
- i) Faciliter l'accès des pays en développement aux technologies écologiquement rationnelles et économiquement viables en matière d'énergie au service du développement durable;

j) Favoriser l'accès des femmes sur un pied d'égalité aux techniques d'exploitation énergétique durables et d'un coût abordable en procédant notamment, aux niveaux régional et national, à l'évaluation des besoins, à la planification de la consommation énergétique et à l'élaboration des politiques.

2. Rendement énergétique

Problèmes

14. L'amélioration des rendements énergétiques est une solution qui ne comporte que des avantages tant pour les pays développés que pour les pays en développement, mais à l'heure actuelle, l'énergie n'est toujours pas utilisée au maximum de son potentiel de rendement en raison notamment des difficultés d'accès aux technologies, de l'insuffisance des capacités et des ressources financières ainsi que des obstacles liés à l'état des marchés et à celui des institutions.

Recommandations

15. En tenant compte de leur situation nationale, les gouvernements sont encouragés à :

a) Renforcer les programmes de sensibilisation du public afin de mobiliser tous les acteurs;

b) Promouvoir des conditions susceptibles d'encourager les entreprises de services énergétiques à poursuivre des travaux de recherche et à investir dans l'amélioration des rendements énergétiques;

c) Inciter tous les secteurs économiques à économiser de l'énergie, en tenant compte des priorités intérieures;

d) Élaborer, selon que de besoin, aux niveaux national et régional, des programmes de rendement énergétique et des possibilités d'action;

e) Renforcer encore les capacités, notamment par le biais de l'éducation et de la formation, sur des sujets allant de la planification énergétique à l'ingénierie technique, afin d'améliorer le rendement de l'utilisation de l'énergie et des matériaux;

f) Accélérer le développement et la diffusion des technologies à bon rendement énergétique;

g) Intégrer, s'il y a lieu, des considérations de rendement énergétique dans la planification, l'exploitation et l'entretien des infrastructures de longue durée consommatrices d'énergie, notamment les moyens de transport, les aménagements urbains, l'industrie, l'agriculture et le tourisme;

h) Améliorer l'efficacité des techniques utilisées en matière de production et de consommation d'énergie;

i) Encourager l'évolution en faveur d'une utilisation plus efficace de l'énergie par le biais de programmes de coopération internationale pour la fabrication du matériel nécessaire à cet effet;

j) Encourager le transfert de technologie énergétique efficace, en particulier vers les pays en développement, à des conditions favorables, notamment à des conditions privilégiées et préférentielles mutuellement convenues;

k) Renforcer, s'il y a lieu, les institutions existantes qui élaborent et mettent en oeuvre des programmes visant à améliorer les rendements énergétiques;

l) Renforcer, s'il y a lieu, les institutions existantes qui recueillent et diffusent des informations sur les programmes et les technologies visant à améliorer les rendements énergétiques.

m) Formuler et appliquer des mesures destinées à rendre plus abordables les technologies à haut rendement énergétique.

3. Sources d'énergie renouvelables

Problèmes

16. La principale difficulté tant pour les pays développés que pour les pays en développement réside dans la mise au point, l'utilisation et la diffusion de techniques d'exploitation des énergies renouvelables, telles que les énergies solaire, éolienne, marine, houlomotrice, géothermique, verte et hydraulique, à une échelle suffisante pour favoriser sensiblement l'utilisation de l'énergie au service du développement durable. En dépit de certains progrès faits dans la valorisation des énergies renouvelables ces dernières années, en particulier par le biais de l'application du Programme solaire mondial 1996-2005, bon nombre de contraintes et d'obstacles subsistent, notamment en ce qui concerne les coûts.

Recommandations

17. En tenant compte de leur situation nationale, les gouvernements sont encouragés à :

a) Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des mesures nationales, régionales et internationales appropriées afin de créer un environnement favorable au développement, à l'utilisation et à la distribution des énergies renouvelables;

b) Élaborer des programmes nationaux en vue d'accroître la place accordée aux énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale;

c) Encourager le rôle joué par le secteur privé dans la mise au point et l'utilisation de techniques d'exploitation des énergies renouvelables en prévoyant des incitations et des réglementations appropriées;

d) Renforcer les activités de recherche, de développement et de démonstration ainsi que les capacités institutionnelles dans le domaine de l'utilisation des énergies renouvelables tout en procédant au transfert de technologie de pointe écologiquement rationnelle,

e) Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables naturelles, telles que les énergies solaire, éolienne, verte, géothermique, hydraulique (en particulier les minicentrales hydrauliques) et marine (énergies houlomotrice et marémotrice et conversion de l'énergie thermique des océans), pour répondre en partie aux besoins énergétiques afin de favoriser le développement durable;

f) Renforcer les réseaux d'information, les systèmes de compilation et de diffusion de l'information et les programmes de sensibilisation du public concernant les sources d'énergie renouvelables et les technologies y relatives;

- g) Développer et utiliser, s'il y a lieu, les sources locales d'énergie renouvelables;
- h) Formuler et appliquer des mesures visant à rendre plus abordables les techniques d'exploitation des énergies renouvelables;
- i) Accroître l'appui financier fourni aux pays en développement en vue de la promotion des énergies renouvelables.

4. Technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles

Problèmes

18. Les combustibles fossiles étant appelés, au cours des décennies à venir, à conserver une place prédominante parmi les sources d'énergie utilisées, il faut favoriser la mise en oeuvre et l'application de technologies de pointe moins polluantes pour l'utilisation des combustibles fossiles. On devra s'efforcer davantage d'appuyer l'élaboration et la diffusion ultérieures de ces technologies.

Recommandations

19. Compte tenu de la situation de chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Mettre au point et utiliser des centrales électriques, des bâtiments, appareils et moyens de transport utilisant plus efficacement les combustibles fossiles, et notamment des technologies moins polluantes d'utilisation du charbon et des hydrocarbures;
- b) Accroître l'utilisation de combustibles fossiles moins polluants en vue de renforcer l'efficacité de la production, de la distribution et de l'utilisation d'énergie le cas échéant;
- c) Étudier, mettre au point et transférer des technologies permettant de transformer les combustibles solides en combustibles liquides ou gazeux;
- d) Encourager la recherche, le développement, la démonstration et le transfert de technologie de pointe d'exploitation des combustibles fossiles, permettant de réduire les émissions;
- e) Promouvoir la recherche et, le cas échéant, les applications de technologies de capture et de stockage du carbone;
- f) Promouvoir la coopération avec les entreprises industrielles dans le cadre d'un programme volontaire d'expansion de technologies moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles;
- g) Élaborer et appliquer des mesures pour rendre plus accessibles et plus abordables les technologies de pointe d'utilisation des combustibles fossiles.

5. Technologies de l'énergie nucléaire

Problèmes

20. La part de l'énergie nucléaire dans la production mondiale d'électricité s'élève actuellement à 16 %. Mais l'énergie nucléaire suscite diverses préoccupations concernant, en particulier, la sécurité nucléaire, le combustible irradié, la gestion

des déchets, les répercussions transfrontières et le déclassement. Le choix de l'énergie nucléaire relève de la compétence des pays. Plusieurs pays appliquent en toute sécurité les technologies de l'énergie nucléaire sans éprouver de préoccupations excessives quant à l'utilisation ou à la mise au point de technologies nouvelles visant à gérer correctement et à maîtriser le combustible irradié et les autres matières nucléaires, et un certain nombre de ces pays estiment qu'il faudrait avoir davantage recours à l'énergie nucléaire. Ils conçoivent l'énergie nucléaire comme une source d'énergie durable présentant des avantages aux plans économique et environnemental. En supprimant l'option de l'énergie nucléaire, les pays se verraient privés, selon eux, d'un élément important de souplesse et de diversité en matière d'approvisionnement en énergie. Les pays qui choisissent l'énergie nucléaire doivent trouver des solutions écologiquement rationnelles, acceptables pour la collectivité et rentables mais aussi s'attaquer aux problèmes de la sécurité nucléaire, du combustible irradié et de la gestion des déchets et répondre aux inquiétudes de la population concernant ces questions. De nombreux pays cherchent à promouvoir la coopération internationale dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Plusieurs pays ont décidé d'éliminer progressivement l'énergie nucléaire au profit d'autres sources. Certains pays, y compris des pays développés et des petits États insulaires en développement, n'ont pas recours à l'énergie nucléaire et ne considèrent pas celle-ci comme une source d'énergie appropriée ou acceptable. Nombre d'entre eux estiment que l'énergie nucléaire est incompatible avec les objectifs du développement durable et que les problèmes liés à la sécurité, à la gestion des déchets et au transport ainsi qu'aux coûts irrécupérables demeurent. Certains estiment également qu'il faut commencer dès que possible à réduire l'utilisation de l'énergie nucléaire en général en vue de son élimination.

Recommandations

21. Compte tenu de la situation de chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Appuyer les mesures prises sur le plan national, notamment les travaux de recherche, et les activités de coopération internationale, qui représentent un instrument efficace pour s'attaquer aux problèmes liés à la sécurité nucléaire, aux combustibles irradiés et à la gestion des déchets;
- b) Renforcer les organismes de réglementation nationaux indépendants et promouvoir la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire;
- c) Promouvoir un niveau élevé de sécurité nucléaire;
- d) Améliorer la transparence des décisions relatives à la sécurité nucléaire, notamment en faisant participer la population lorsque cela est possible;
- e) Promouvoir l'éducation et la participation de la population, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines en matière d'énergie nucléaire et de gestion des déchets;
- f) Poursuivre la mise au point de solutions technologiques concernant les déchets radioactifs à longue durée de vie;
- g) S'attaquer au problème de la sécurité de leurs installations d'énergie nucléaire, dans la mesure où cela paraîtra approprié, après une évaluation effectuée par

les organismes nationaux de réglementation, en examinant notamment la possibilité d'un arrêt progressif et d'une fermeture définitive de ces installations;

h) Conformément au paragraphe 8 de la résolution GC (44)/RES/17 de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique et compte tenu des risques très élevés que font peser les déchets radioactifs sur l'environnement et la santé des populations, s'employer à examiner et à améliorer les mesures et les normes internationales en matière de sécurité, tout en soulignant l'importance de mettre en place des mécanismes efficaces en matière de responsabilité concernant le transport maritime international et les autres mouvements transfrontières de matières radioactives, de déchets radioactifs et de combustible usé, y compris, notamment, des dispositifs concernant la notification préalable et les consultations conformément aux instruments internationaux pertinents.

6. Énergie rurale

Problèmes

22. Pour atteindre l'objectif que s'est donné la communauté internationale de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, il est indispensable d'assurer l'approvisionnement énergétique à un prix raisonnable. Les efforts entrepris pour trouver la solution la plus appropriée au problème énergétique des zones rurales sont limités par l'énormité du problème, la disponibilité limitée des ressources et le manque de technologies appropriées, les coûts d'investissement et les frais de raccordement élevés, ainsi que l'attention insuffisante accordée au développement rural en général. Un moyen efficace de répondre aux besoins énergétiques des populations rurales peut consister à les encourager à gravir l'échelle des énergies. Cela suppose que l'on améliore les moyens d'exploitation de la biomasse et que l'on passe des combustibles simples tirés de la biomasse à une forme d'énergie efficace et commode adaptée à la tâche à entreprendre, par exemple, en recourant aux combustibles liquides ou gazeux pour la cuisson des aliments et le chauffage et à l'électricité pour la plupart des autres utilisations.

Recommandations

23. Compte tenu de la situation de chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Renforcer leur politique énergétique ou, au besoin, adopter des mesures en la matière pour le développement rural prévoyant, le cas échéant, des systèmes de réglementation destinés à faciliter l'accès à l'énergie dans les zones rurales;
- b) Développer, là où cela est nécessaire, des structures spécifiques et ciblées de fourniture de services énergétiques adaptées aux besoins des zones rurales;
- c) Promouvoir les entreprises énergétiques locales susceptibles de créer des emplois, soutenir les entrepreneurs privés locaux et aider les distributeurs locaux à vendre/entretenir le matériel en s'appuyant sur des relations et des réseaux locaux de détaillants;
- d) Prendre en considération les préoccupations en matière de santé et de sécurité des femmes et des enfants dans les programmes de développement de l'énergie en milieu rural;

- e) Promouvoir la recherche – développement concernant la situation de l'énergie en zone rurale afin d'atteindre les objectifs prioritaires fixés en matière de développement international, en particulier l'élimination de la pauvreté;
- f) Promouvoir une utilisation durable de la biomasse et, le cas échéant, d'autres énergies renouvelables en améliorant les modes actuels d'utilisation, par exemple la gestion des ressources, une utilisation plus efficace du bois de chauffage et le recours à des technologies et à des produits nouveaux ou améliorés;
- g) Prendre des dispositions d'ordre financier pour rendre les services énergétiques accessibles aux pauvres des zones rurales;
- h) Appuyer des groupes locaux et/ou des organisations non gouvernementales pour promouvoir et mettre à disposition des techniques récemment mises au point et satisfaisantes d'un point de vue écologique, y compris la technique de la cuisinière solaire;
- i) Développer et utiliser des sources d'énergie et des infrastructures énergétiques locales pour diverses utilisations locales et 0 21, avec l'appui de la communauté internationale, pour mettre au point et appliquer les techniques d'utilisation des énergies renouvelables en vue de répondre à leurs besoins quotidiens en énergie et de trouver des solutions simples sur le plan local;
- j) Promouvoir le renforcement des capacités dans les sociétés locales et éliminer les obstacles à l'application des politiques de développement des énergies renouvelables dans les zones rurales;
- k) Encourager les efforts entrepris pour s'attaquer aux obstacles considérables rencontrés par les femmes dans les zones rurales, y compris le transport de charges de bois de feu sur de grandes distances et les conséquences nuisibles pour la santé de l'exposition prolongée à des feux de plein air.

7. Énergie et transports

Problèmes

24. Le secteur des transports est l'un des principaux secteurs consommateurs d'énergie et celui où la consommation d'énergie devrait croître le plus rapidement. Le problème consiste ici à promouvoir une approche intégrée pour mettre au point des systèmes de transport favorisant le développement durable.

Recommandations

25. Compte tenu de la situation dans chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Gérer la demande en matière de transport;
- b) Mettre en oeuvre de meilleures pratiques dans le domaine des transports, y compris la planification en milieu urbain et rural, orientées surtout vers les systèmes de transport public et le transport de marchandises par voie ferrée ou navigable;
- c) Accroître le rendement énergétique des divers modes de transport;
- d) Favoriser l'utilisation de carburants et de matériels de transport moins polluants et aider à la mise en oeuvre des recommandations de l'Assemblée générale adoptées à sa dix-neuvième session extraordinaire concernant l'abandon progressif

de l'utilisation de l'essence plombée grâce, notamment, à l'accès à la diffusion d'informations, à un appui technique, au renforcement des capacités et au versement d'une aide financière aux pays en développement, y compris le transfert de technologie selon un calendrier déterminé;

e) Intégrer la politique des transports à d'autres politiques de développement durable.

D. Problèmes fondamentaux

1. Recherche-développement

26. L'amélioration de la recherche-développement aux niveaux national, régional et international et la mise au point de techniques perfectionnées moins polluantes et exploitant plus efficacement les combustibles fossiles ainsi que de techniques utilisant les énergies renouvelables sont importantes si l'on veut disposer d'une énergie suffisante pour sous-tendre le développement durable pour tous. Les gouvernements sont encouragés à élaborer des politiques, à prévoir des incitations et à jouer un rôle de catalyseur pour favoriser les investissements du secteur privé dans ce domaine. Il convient aussi de développer les travaux de recherche sur l'énergie en recourant aux investissements publics et privés ou à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé et/ou à la coopération internationale et régionale.

2. Renforcement des capacités

27. L'absence de capacités sur le plan local est un important obstacle au développement des services énergétiques dans les pays en développement. Il importe de renforcer les institutions et les infrastructures, de mieux former le personnel et d'encourager le dynamisme technologique dans ces pays ainsi que dans les pays en transition, en déployant des efforts particuliers dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, grâce à l'instauration d'une coopération entre les secteurs public et privé à l'échelon international appuyant des objectifs de développement durable. Les pays développés, les banques de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organisations pertinentes, y compris les commissions régionales et les organismes bilatéraux de développement, devraient concentrer leurs efforts sur le renforcement des capacités en matière de coopération pour le développement. Si ses réserves étaient reconstituées de manière adéquate, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pourrait notamment continuer à apporter son appui, dans le cadre de son mandat, au renforcement des capacités et au transfert de techniques vers les pays en développement afin que l'énergie serve les objectifs du développement durable. Les institutions financières internationales devraient, par leur politique de prêts, appuyer le renforcement des capacités et le transfert de technologie ainsi que les initiatives visant à identifier les besoins locaux.

3. Transfert de technologie

28. Pour mettre l'énergie au service du développement durable, on doit favoriser l'accès à des technologies propres et le transfert de celles-ci, en particulier vers les pays en développement, par des mesures d'appui qui facilitent la coopération technique et qui permettent de transférer le savoir-faire technologique nécessaire et de renforcer les capacités économiques, techniques et administratives en vue d'exploiter efficacement et de continuer de perfectionner les technologies transfé-

rées. La coopération technique repose sur des initiatives conjointes de la part des entreprises et des pouvoirs publics, fournisseurs et bénéficiaires des technologies. Elle suppose donc un processus itératif auquel participent les pouvoirs publics, le secteur privé et les organismes de recherche-développement en vue de tirer les meilleurs résultats possibles du transfert de technologie. Pour donner de bons résultats, les partenariats à long terme établis dans le cadre de la coopération technique exigent que soient systématisés l'organisation de programmes de formation et le renforcement des capacités à tous les niveaux sur une longue période.

4. Mise en commun et diffusion de l'information

29. L'échange de l'information et de connaissances sur les technologies et politiques facilite les initiatives visant à élaborer une stratégie énergétique viable. Une information pertinente permet d'orienter les décideurs vers des solutions appropriées en matière de politique et d'approvisionnement en énergie. Très souvent, l'absence d'information et de connaissances empêche les pays d'adopter de nouvelles approches en matière de planification énergétique et d'applications technologiques. L'Internet pourrait favoriser les échanges de connaissances. Les pays en développement ont besoin de l'aide des pays développés dans le domaine des technologies de l'information.

5. Mobilisation de ressources financières

30. Les ressources et les mécanismes financiers jouent un rôle essentiel dans l'application d'Action 21. En général, le financement d'Action 21 est assuré par les secteurs public et privé du pays considéré. Pour les pays en développement, l'aide publique au développement est une source importante de financement extérieur, mais il importe de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires pour financer le développement durable, faire en sorte que l'énergie sous-tende le développement durable et appliquer Action 21. En conséquence, tous les engagements financiers d'Action 21, en particulier ceux figurant au chapitre 33, et les dispositions concernant des ressources nouvelles et additionnelles qui soient à la fois appropriées et prévisibles doivent se concrétiser d'urgence. Des efforts renouvelés sont indispensables pour que toutes les sources de financement contribuent à assurer la croissance, le développement social et la protection de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'application d'Action 21. De nombreux gouvernements ont engagé des réformes visant à améliorer la réglementation et les structures institutionnelles afin d'attirer les investisseurs privés. Des politiques spécifiques ont été adoptées en vue de mobiliser des investissements en faveur des technologies énergétiques allant dans le sens du développement durable. Si les technologies écologiquement viables ont souvent des coûts d'exploitation plus faibles que les solutions concurrentes, elles exigent parfois des investissements initiaux plus élevés. Il faudra donc accorder une attention particulière aux difficultés rencontrées pour financer ces investissements essentiels dans l'infrastructure des pays en développement. Un financement par le FEM dans le cadre de son mandat pourrait aussi être envisagé dans ce contexte.

6. Mettre les marchés au service du développement durable

31. Des politiques de nature à réduire les distorsions du marché faciliteraient l'introduction de pratiques énergétiques allant dans le sens du développement durable, grâce à une meilleure interprétation des signaux provenant du marché, une réor-

ganisation des régimes d'imposition et un abandon progressif des subventions ayant un effet pernicieux, ce qui permettrait de connaître l'incidence réelle des différentes pratiques énergétiques sur l'environnement. Ces politiques devraient prendre en compte les besoins et la situation des pays en développement afin de réduire les effets négatifs éventuels qu'elles pourraient avoir sur le développement de ces pays. Les gouvernements sont encouragés à améliorer le fonctionnement des marchés nationaux de sorte que ceux-ci étayant le développement durable, éliminent les obstacles commerciaux et s'ouvrent davantage à la concurrence, compte dûment tenu du fait qu'il appartient à chaque pays d'adopter des politiques qui correspondent à ses besoins et capacités et à son niveau de développement, au besoin en les faisant coïncider avec ses stratégies nationales de développement durable.

7. Multiplication des partenariats et participation du public

32. La recherche de solutions énergétiques compatibles avec le développement durable requiert la participation de tous les partenaires intéressés et du grand public. Compte tenu du principe 10 et des principes 5, 7 et 11 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, il conviendrait de renforcer les capacités des organisations et associations locales, y compris des associations féminines, afin de promouvoir des approches participatives de nature à mettre l'énergie au service du développement durable.

E. Coopération régionale

33. La Commission prend note avec satisfaction des efforts déployés à l'échelon régional et des initiatives prises par les groupes d'intérêt pour examiner les principaux problèmes et formuler des propositions et programmes d'action régionaux en vue de mettre l'énergie au service du développement durable. Elle se félicite des déclarations issues des délibérations, qui à son avis constituent une contribution précieuse à ses travaux. Par ailleurs, elle encourage les gouvernements ayant participé aux délibérations régionales à promouvoir activement l'application des programmes d'action adoptés dans ce cadre. En particulier, la Commission est consciente que la coopération régionale facilite les économies d'échelle dans les services énergétiques aux fins du développement durable.

34. Cela étant, la Commission recommande l'application des initiatives régionales et sous-régionales ci-après, qui peuvent nécessiter une assistance aux niveaux sous-régional, régional et international :

a) Renforcement des institutions ou mécanismes nationaux et régionaux s'occupant de l'énergie en vue de favoriser la coopération régionale et internationale concernant l'utilisation de l'énergie aux fins du développement durable, en particulier pour aider les pays en développement dans leurs efforts nationaux visant à mettre des services énergétiques modernes à disposition de l'ensemble de leur population au moyen des mesures ci-après :

- i) Réalisation d'études approfondies en vue de promouvoir une gestion viable du secteur énergétique à l'échelon régional, notamment sur la situation sociale, économique et environnementale de chaque région et sur les options énergétiques favorisant le développement durable;
- ii) Promotion de la formation et des échanges de données d'expérience sur les rendements énergétiques, les énergies renouvelables et les technologies

avancées faisant appel aux combustibles fossiles, et diffusion des enseignements tirés;

iii) Renforcement des réseaux régionaux de centres d'excellence pour les échanges d'informations et de données d'expérience sur la recherche-développement et l'application des technologies à rendement énergétique élevé, les combustibles fossiles améliorés et les énergies renouvelables;

iv) Renforcement et, le cas échéant, mise en place de moyens d'information et de diffusion à l'échelon régional afin de renseigner l'industrie des services énergétiques sur les débouchés et l'infrastructure énergétique et d'informer les consommateurs des avantages des mesures visant à accroître les rendements énergétiques;

b) Promotion à l'échelon régional des projets d'électrification rurale, faisant notamment appel aux énergies renouvelables, soutien des initiatives locales visant à approvisionner en énergie les infrastructures de base et intégration des politiques énergétiques dans les stratégies de développement rural en mettant l'accent sur la création d'activités productrices de recettes, compte tenu de la situation du pays intéressé;

c) Renforcement et, le cas échéant, mise en place de mécanismes de coopération régionale en vue de promouvoir le commerce transfrontière de l'énergie, y compris l'interconnexion des réseaux électriques et le raccordement des réseaux d'oléoducs et gazoducs;

d) Renforcement et, le cas échéant, mise en place de mécanismes facilitant les échanges entre producteurs et consommateurs d'énergie aux échelons régional, national et international; à cet effet, la Commission complète les activités des mécanismes internationaux;

e) S'il y a lieu, promotion à l'échelon régional de la coopération entre les pays intéressés et de la collaboration avec les organisations internationales en vue d'améliorer la mise en valeur et la production des gisements d'hydrocarbures grâce à une réduction globale des coûts, à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et à l'application de technologies de pointe moins polluantes;

f) Promotion de la coopération régionale dans les activités de recherche-développement et de démonstration consacrées à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et aux technologies modernes utilisant les combustibles fossiles;

g) Encouragement de la coopération régionale pour le renforcement des capacités, y compris par la coopération Sud-Sud.

F. Coopération internationale

35. La Commission reconnaît le rôle crucial que joue la coopération internationale et régionale en aidant les pays, notamment les pays en développement, à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement durable. Elle est particulièrement utile dans les domaines tels que le renforcement des capacités, l'éducation, le transfert de technologie, la mise en commun de l'information, la recherche-développement, la mobilisation des ressources, notamment des ressources financières, compte tenu des grands problèmes et des sources d'énergies dont il a été précédemment question.

36. La Commission engage la communauté internationale à :

1. Prendre des mesures pratiques pour tirer le meilleur parti possible des ressources financières disponibles et s'attacher à les augmenter; réfléchir à des solutions novatrices mettant l'énergie au service du développement durable, y compris par l'allégement, voire, lorsque cela est possible, l'annulation de la dette, par des dispositions facilitant les investissements étrangers, par des initiatives visant à accroître l'aide publique au développement et par le respect dans les meilleurs délais des engagements entérinés par l'ONU au sujet du versement de 0,7 % du produit national brut à l'aide au développement; tenir compte de l'énergie et du développement durable dans les programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux et dans les activités des institutions financières internationales et les politiques générales de prêt, notamment en consacrant un volet à l'énergie dans les politiques nationales d'atténuation de la pauvreté, s'il y a lieu. Dans ce cadre, il conviendrait d'examiner comment l'aide publique au développement pourrait servir à mobiliser des fonds privés aux fins de mettre au point des solutions énergétiques allant dans le sens du développement durable, compte tenu du fait que l'APD reste la principale source de financement externe dans les pays en développement.
2. Poursuivre le dialogue sur les questions concernant l'énergie et le développement durable dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, comme l'y invite la résolution 55/199 de l'Assemblée générale.
3. Promouvoir les programmes de coopération entre les secteurs public et privé afin de faire progresser les technologies à rendement énergétique élevé, les combustibles fossiles améliorés et les énergies renouvelables tout en veillant à ce que leur coût reste abordable.
4. Promouvoir le rapprochement des centres d'excellence qui s'occupent du rôle de l'énergie dans le développement durable en mettant en relation ceux d'entre eux qui pourraient appuyer et faciliter les activités de renforcement de capacités et de transfert de technologie et faire office de centres de documentation.
5. Proposer des subventions et des prêts aux pays en développement à des conditions préférentielles, qui permettraient à ceux-ci de partager le coût de la mise en place des infrastructures d'approvisionnement en énergie, notamment dans les zones rurales et éloignées, avec les organismes de prêt et les investisseurs privés.
6. Examiner l'utilisation qui est faite des mécanismes internationaux servant à financer la construction d'infrastructures afin de recenser les risques et de veiller à ce qu'ils soient gérés dans le respect de la transparence, dans le cadre d'un partenariat équitable entre investisseurs et pays bénéficiaires, dans la mesure où les pays en développement ne disposent pas de mécanismes institutionnels qui leur permettraient de faire face à l'ampleur des risques commerciaux qui accompagnent les investissements massifs dans le secteur de l'énergie.
7. Appuyer les initiatives internationales visant à promouvoir l'égalité des chances des femmes pour ce qui est de l'énergie, y compris les facilités de crédit et la participation à la prise de décisions.

Décision 9/2 **Protection de l'atmosphère**

Considérations générales

1. La Commission réaffirme la validité et l'importance de tous les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement – notamment le principe 7 selon lequel, étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées – et souligne les points suivants :

a) Les ressources et mécanismes financiers jouent un rôle fondamental dans la mise en oeuvre d'Action 21. De façon générale, le financement de ce programme viendra des secteurs public et privé nationaux de chaque pays. En ce qui concerne les pays en développement, l'aide publique au développement est une importante source de financement extérieur, et des ressources nouvelles et additionnelles considérables devront être débloquées aux fins du développement durable et de l'application d'Action 21. Il faut donc s'acquitter de tous les engagements financiers pris dans le cadre de ce programme, notamment ceux figurant au chapitre 33, et donner suite aux dispositions relatives à l'apport de ressources nouvelles et additionnelles à la fois suffisantes et prévisibles. Il est indispensable de redoubler d'efforts pour faire en sorte que toutes les sources de financement contribuent à la croissance économique, au développement social et à la protection de l'environnement, aux fins du développement durable et de la mise en oeuvre d'Action 21;

b) Il faut que les écotechniques soient facilement accessibles et transférables, en particulier aux pays en développement, grâce à des mesures d'appui qui, favorisant la coopération technique, devraient permettre tant le transfert du savoir-faire technique indispensable que la mise en place des capacités économiques, techniques et administratives en vue d'une utilisation efficace et du perfectionnement des techniques transférées. La coopération technique repose sur des initiatives conjointes de la part des entreprises et des pouvoirs publics, fournisseurs et bénéficiaires des technologies. Elle suppose donc un processus itératif auquel participent les pouvoirs publics, le secteur privé et les organismes de recherche-développement en vue de tirer les meilleurs résultats possibles du transfert de technologie. Pour donner de bons résultats, les partenariats à long terme portant sur la coopération en matière de technologie exigent que soient systématisés l'organisation de programmes de formation et le renforcement des capacités à tous les niveaux, sur une longue période.

2. Les décisions relatives à l'atmosphère devraient assurer un équilibre entre développement économique, développement social et protection de l'environnement, dans la mesure où il s'agit là de composantes interdépendantes et synergiques du développement durable.

3. La Commission souligne que l'atmosphère de la Terre doit être considérée, avec les océans et les terres émergées, comme l'un des trois grands milieux ayant des effets les uns sur les autres et constituant le système qui permet la vie sur Terre, et que le développement durable est inextricablement lié aux conséquences que les variations dans les conditions atmosphériques peuvent avoir sur les activités humaines, les écosystèmes et les catastrophes naturelles. Elle note également que les activités humaines et les catastrophes naturelles contribuent à l'accumulation de pol-

luants dans l'atmosphère, ce qui a des implications sur les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et la pollution atmosphérique, en particulier la pollution transfrontière et la pollution en milieu urbain et à l'intérieur des bâtiments.

4. La pollution atmosphérique a des effets négatifs sur la santé, le développement socioéconomique et le patrimoine culturel. De nombreux pays ont de graves difficultés à atténuer les effets de la pollution, notamment dans les grandes villes. Étant donné que les polluants atmosphériques peuvent causer des dégâts, parfois à des milliers de kilomètres de leur source, les initiatives nationales visant à réduire les polluants devraient être complétées par une coopération régionale et internationale appropriée.

5. Les pays développés sont les principaux responsables des émissions anciennes et actuelles de polluants. La Commission fait observer que, pour résoudre les problèmes atmosphériques, il faut aborder de nombreuses questions et problèmes, tels que les modes non viables de consommation et de production, l'équité, la croissance démographique, l'augmentation rapide de l'urbanisation, les migrations vers les zones urbaines en expansion, le manque de ressources financières et techniques, et l'interdépendance de l'énergie, des transports et de l'atmosphère. À cet égard, la Commission réitère l'importance de l'appui fourni par la communauté internationale.

Coopération internationale

6. Soulignant l'importance qu'il y a à aider les pays en développement et les pays en transition, la Commission recommande que la communauté internationale coopère, en vue des objectifs suivants :

a) Fournir une assistance pour le renforcement des capacités, la recherche, l'éducation et la formation, et le renforcement des institutions afin d'empêcher et de combattre la pollution atmosphérique, notamment grâce à la mise en valeur des ressources humaines;

b) Aider à améliorer la collecte, l'évaluation et l'analyse des données sur l'atmosphère et la pollution atmosphérique ainsi que les connaissances sur l'évolution des politiques et de la planification aux niveaux national, régional et international, et promouvoir l'utilisation de techniques appropriées de l'information afin de faciliter la mise en commun des données;

c) Aider à mettre au point et à introduire des combustibles plus propres et des techniques et pratiques de réduction de la pollution atmosphérique, notamment dans les pays en développement, et à diffuser les pratiques et données d'expérience;

d) Promouvoir le transfert de technologie à des conditions favorables et préférentielles faisant l'objet d'un consentement mutuel afin de répandre l'utilisation de véhicules plus propres, de pratiques de gestion de la circulation, de combustibles moins polluants, y compris les combustibles fossiles améliorés, de carburants de remplacement, y compris les carburants renouvelables, notamment avec la participation du secteur privé;

e) Promouvoir des modes viables de consommation et de production, surtout dans les pays développés;

f) Encourager l'octroi d'un financement suffisant, notamment aux fins de promouvoir et faciliter le transfert de technologie écologiquement viable vers les pays en développement;

g) Encourager l'identification des contraintes et obstacles financiers, technologiques et institutionnels que tous les pays, et en particulier les pays en développement, rencontrent dans la lutte contre la pollution atmosphérique, surtout dans les zones métropolitaines, afin de les examiner et de les éliminer;

h) Encourager la poursuite de la collaboration étroite du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'Habitat et d'autres organisations internationales compétentes avec les gouvernements afin de les aider à mettre au point des stratégies de lutte contre la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments.

7. Notant l'importance de plusieurs instruments juridiques internationaux pour la coopération mondiale en vue de protéger l'atmosphère, la Commission décide également :

a) D'encourager une plus grande coopération entre les organes internationaux compétents et de promouvoir les synergies qui se sont fait jour autour de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment le Protocole de Montréal⁴, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵, la Convention sur la diversité biologique⁶ et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique⁷;

b) De prendre note des négociations en cours dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto;

c) De prendre acte du fait que la dégradation des terres et la désertification contribuent à la pollution atmosphérique, et inversement, de prendre note de l'importance qu'il y a à mobiliser des ressources financières adéquates pour appliquer la Convention sur la lutte contre la désertification et d'engager toutes les Parties à la Convention à honorer leurs obligations respectives;

d) D'encourager les pays qui ne sont pas encore parties au Protocole de Montréal à envisager de ratifier le Protocole et ses amendements ou à y adhérer le plus rapidement possible;

e) D'encourager toutes les Parties au Protocole de Montréal et à ses amendements à respecter les obligations qui sont les leurs à ce titre, notamment la reconstitution adéquate et rapide du fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal;

f) D'encourager et d'appuyer les initiatives prises par les Parties au Protocole de Montréal pour examiner de nouveaux moyens de promouvoir l'utilisation de produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone qui soient

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1522, No 26369.

⁵ Ibid., vol. 1771, No 30822.

⁶ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

⁷ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1954, No 33480.

écologiquement rationnels, rentables et d'un coût abordable, en particulier pour faciliter leur utilisation dans les pays en développement;

g) D'appuyer les efforts des Parties au Protocole de Montréal relatifs à l'examen de la question des substances appauvrissant la couche d'ozone qui ne sont pas encore visées par les règlements internationaux;

h) D'encourager tous les pays à envisager de signer et ratifier la future Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) ou à y adhérer le plus rapidement possible;

i) De prier le Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique d'encourager les universitaires et les experts des pays en développement à s'associer plus étroitement à ses travaux, notamment à l'élaboration des rapports, et d'envisager d'incorporer à ceux-ci des documents scientifiques et socioéconomiques fournis par les pays en développement;

8. En ce qui concerne le contrôle de l'atmosphère terrestre, la Commission souligne l'importance qu'il y a à :

a) Renforcer l'observation systématique de l'atmosphère terrestre, notamment en améliorant les stations de contrôle terrestres, en intensifiant l'utilisation des satellites et en faisant le meilleur usage des observations recueillies afin de produire des données de qualité pouvant être diffusées dans tous les pays, notamment dans les pays en développement;

b) Appuyer, pendant le reste de la décennie, le programme crucial coordonné par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et consistant à mesurer au sol la colonne d'ozone, afin de déterminer les effets nets potentiels de la déperdition d'ozone;

c) Appuyer, selon les besoins, les programmes internationaux de contrôle, tels que le Système mondial d'observation du climat;

d) Encourager les organisations internationales compétentes, notamment les institutions spécialisées, à coopérer à la mise au point et à l'application d'une stratégie visant à recueillir des observations exhaustives sur l'atmosphère terrestre.

Coopération régionale

9. La Commission encourage la coopération sur les questions ayant trait à l'atmosphère, notamment pour ce qui est de l'assistance technologique, financière et technique, conformément aux besoins et à la situation de chaque région, avec les objectifs suivants :

a) Appuyer les accords régionaux visant à améliorer la qualité de l'air et la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière;

b) Améliorer les différentes méthodes permettant de mesurer et évaluer la pollution atmosphérique;

c) Étoffer les capacités, renforcer les institutions et associer plus étroitement tous les intéressés aux travaux visant à améliorer la qualité de l'air, conformément à la situation et aux besoins des petits États insulaires en développement.

Recommandations au niveau national

10. Au niveau national, les gouvernements sont invités, en tenant compte de leurs priorités et circonstances nationales respectives et avec l'appui de la communauté internationale, si nécessaire, à envisager :

- a) D'améliorer la collecte des données et le contrôle de la qualité de l'air;
- b) De diffuser les travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatifs à l'établissement de directives pour la qualité de l'air et de veiller à ce que ces directives soient appliquées;
- c) De mettre au point et d'appliquer des stratégies concernant la qualité de l'air qui prévoient des activités de contrôle et de gestion de la pollution atmosphérique;
- d) D'identifier, d'évaluer et de combattre les effets négatifs de la pollution atmosphérique sur la santé, le développement socioéconomique, les écosystèmes et le patrimoine culturel;
- e) D'améliorer les politiques visant à réduire les dangers que pose l'environnement pour la santé, notamment grâce à des plans et à des stratégies en vue de prévenir, d'atténuer et de combattre les maladies causées par la pollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, en accordant une attention particulière à la santé des femmes et des enfants;
- f) D'accroître la participation du public et de garantir l'accès de tous, y compris les grands groupes, à l'information sur la manière d'atténuer les risques que posent pour la santé la pollution atmosphérique et l'appauvrissement de la couche d'ozone;
- g) D'encourager la coordination des activités nationales concernant les problèmes atmosphériques;
- h) De promouvoir et d'encourager la diffusion des meilleures techniques disponibles de nature à améliorer la qualité de l'air à un coût abordable;
- i) D'étoffer les capacités, de renforcer les institutions et d'associer plus étroitement tous les intéressés aux travaux visant à améliorer la qualité de l'air.

Décision 9/3

Transports

Considérations générales

1. La Commission réaffirme la validité et l'importance de tous les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement – notamment le principe 7 selon lequel, étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées – et souligne les points suivants :

- a) Les ressources et les mécanismes financiers jouent un rôle fondamental dans la mise en oeuvre d'Action 21. D'une manière générale, le financement de ce programme viendra des secteurs public et privé de chaque pays. En ce qui concerne les pays en développement, l'aide publique au développement est une importante source de financement extérieur, et des ressources nouvelles et additionnelles considérables devront être débloquées aux fins du développement durable et de

l'application d'Action 21. Il faut donc mettre en oeuvre d'urgence tous les engagements financiers de ce programme, notamment ceux figurant au chapitre 33, et les dispositions relatives à l'apport de ressources nouvelles et additionnelles à la fois suffisantes et prévisibles. Il est indispensable de redoubler d'efforts pour faire en sorte que toutes les sources de financement contribuent à la croissance économique, au développement social et à la protection de l'environnement, aux fins du développement durable et de la mise en oeuvre d'Action 21;

b) Il faut que les écotecniques soient facilement accessibles et transférables, en particulier aux pays en développement, grâce à des mesures d'appui qui, favorisant la coopération technique, devraient permettre tant le transfert du savoir-faire technique indispensable que la mise en place des capacités économique, technique et de gestion en vue d'une utilisation efficace et du perfectionnement des techniques transférées. La coopération technique fait intervenir des actions communes d'entreprises et de gouvernements tant fournisseurs que bénéficiaires des techniques en cause. Elle implique de mettre en jeu, dans un processus itératif, les gouvernements, le secteur privé et les services de recherche-développement de manière à tirer le meilleur parti possible du transfert des techniques. Pour réussir, les associations constituées à long terme en vue de la coopération technique doivent nécessairement s'accompagner d'une formation continue et systématique ainsi que de la mise en place de capacités à tous les niveaux, sur une longue période.

2. Les décisions en matière de transport devraient assurer un équilibre entre développement économique, développement social et protection de l'environnement, dans la mesure où il s'agit là de composantes interdépendantes et synergiques du développement durable.

3. Pour contribuer au développement durable, les services et systèmes de transport devraient notamment favoriser la mobilité, être accessibles, sûrs, et d'un coût raisonnable. Ils devraient permettre à toutes les couches de la société de se déplacer dans des conditions équitables, être efficaces et respectueux de l'environnement.

4. En matière d'élaboration des politiques des transports, les enjeux sont complexes et multidimensionnels. Les activités liées aux transports influent de multiples façons sur la croissance économique, le développement social et l'environnement. Elles posent des problèmes spécifiques en milieu urbain et présentent des enjeux différents dans les zones rurales isolées, notamment les régions montagneuses. Les transports terrestres, maritimes et aériens présentent des problèmes différents qui, tous, doivent être pris en compte. Enfin, les transports ont des aspects sociaux – à savoir leur coût et leur impact sur la santé et la sécurité de la collectivité, les infrastructures, la parité entre les sexes, l'âge, l'emploi et les conditions de travail ainsi que les services offerts aux personnes ayant des besoins particuliers.

5. Les incidences des activités et des infrastructures de transport sur l'environnement sont multiples et diverses. Parmi les effets dommageables imputables au secteur des transports on relève les accidents, le bruit et la pollution atmosphérique. Les émissions émanant des véhicules et des autres moyens de transport sont nocives pour la santé humaine et l'environnement. La demande de services de transport est importante et devrait progresser. Les systèmes de transport influent sur les établissements humains de diverses façons, et ont notamment une incidence sur les conditions de vie en milieu urbain et l'occupation des sols.

6. Une autre difficulté à laquelle se heurtent les responsables de l'élaboration des politiques est celle de la grande diversité des parties prenantes dont le concours est utile à la formulation des politiques et dont le soutien est souvent indispensable à une véritable application de celles-ci. Par ailleurs, la coordination et la consultation entre les administrations et au sein de chacune d'elles sont indispensables à la réalisation du développement durable. La concertation avec les principaux groupes de la société est également encouragée.

7. L'impossibilité d'accéder au transport compromet considérablement la santé des femmes et limite leur accès aux marchés et à d'autres activités génératrices de revenus. Il convient de faciliter l'accès des femmes aux transports pour promouvoir le développement économique et social.

8. La Commission note qu'il existe un important besoin de systèmes de transport adaptés, efficaces, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels, en particulier dans les pays en développement où les questions d'accessibilité géographique et financière sont importantes pour l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services sociaux et aux possibilités d'emploi. Les perspectives de réalisation d'un développement durable dépendent de la prise en compte des transports dans la planification urbaine et rurale, dans les décisions relatives aux infrastructures publiques ainsi que dans l'élaboration des politiques et des mesures visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir l'égalité entre les sexes.

9. La Commission souligne que les innovations techniques peuvent faciliter le développement durable et encourager la recherche, la mise au point et le transfert de technologie non polluante.

10. Les États, conscients des risques que les mouvements transfrontières de substances dangereuses font peser sur la santé, la sécurité et l'environnement, devraient agir conformément aux obligations qu'ils ont contractées en vertu des accords internationaux pertinents.

Coopération internationale

11. La Commission souligne l'importance de la coopération internationale instaurée dans le cadre d'Action 21 afin de veiller à ce que les questions de transport soient prises en compte dans le cadre général du développement durable. Sachant que, pour parvenir au développement durable, il faut à la fois promouvoir la coopération internationale et prendre des mesures en fonction de la conjoncture qui prévaut dans chaque pays, et soulignant la nécessité d'aider les pays en développement et les économies en transition à parvenir à un développement durable, la Commission recommande que la communauté internationale s'accorde sur les actions suivantes :

a) Faciliter le transfert de technologie non polluante, promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et améliorer les systèmes de transport de passagers et de marchandises, notamment les transports en commun, en recourant à tous les organismes et mécanismes financiers compétents et en tenant pleinement compte des dispositions du paragraphe 1 a) ci-dessus;

b) Encourager les institutions financières internationales à considérer comme prioritaires les projets de transport visant à favoriser le développement durable;

c) Promouvoir le renforcement des capacités, notamment par la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement institutionnel et aussi par la mise en oeuvre, à l'intention des pays en développement, de programmes de développement fondés sur des cycles de formation visant à renforcer les compétences dans le domaine technique et celui de la planification;

d) Favoriser l'instauration de partenariats entre les secteurs public et privé afin de promouvoir, dans le secteur des transports, des investissements qui faciliteront l'introduction de technologies appropriées et d'infrastructures conformes aux objectifs d'un développement durable fondé sur des priorités nationales et adapté aux besoins des femmes et des hommes;

e) Aider à constituer une capacité endogène de conception et d'utilisation de techniques écologiquement rationnelles;

f) Améliorer la collecte, l'évaluation et l'analyse d'informations sur les transports aux fins de l'élaboration des politiques et de la planification aux niveaux national, régional et international, et encourager l'utilisation des techniques les plus récentes pour faciliter le partage des informations et des bases de données;

g) Favoriser la sensibilisation du public au rôle que jouent les transports dans la promotion du développement durable;

h) Promouvoir des politiques de transports visant à améliorer la sécurité dans ce secteur;

i) Promouvoir des projets de construction, de modernisation et d'entretien des infrastructures de transports et de communications dans les régions rurales et les zones montagneuses isolées;

j) Aider à mettre en oeuvre les recommandations de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'abandon progressif de l'utilisation de l'essence au plomb⁸ et envisager des mesures pour réduire les niveaux de soufre et de benzène dans le combustible ainsi que les particules des gaz d'échappement des véhicules en mettant à la disposition des pays en développement des informations, une assistance technique, une aide au renforcement des compétences et des fonds ainsi que des programmes de transfert de techniques assortis de délais précis;

k) Encourager l'utilisation de combustibles moins polluants et le transfert de technologie dans ce domaine;

l) Promouvoir la coopération internationale entre les gouvernements, les entreprises, les organismes de recherche et les organisations non gouvernementales afin de favoriser le partage des connaissances relatives à l'élaboration des politiques, à la planification et à la technologie, et veiller à étendre au plus grand nombre les avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances.

12. La Commission encourage les administrations nationales et les organisations internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation des Nations Unies

⁸ Au paragraphe 47 f) de l'annexe à la résolution S-19/2, l'Assemblée générale recommande d'« accélérer le processus d'abandon progressif de l'utilisation de l'essence plombée afin de réduire les graves effets de l'exposition au plomb sur la santé humaine. À cet égard, une assistance technologique et économique devrait continuer d'être apportée aux pays en développement pour leur permettre d'opérer cette transition ».

pour le développement industriel (ONUDI) à promouvoir des systèmes de transport qui soient accessibles et permettent d'améliorer la sécurité et de réduire la pollution et les autres effets nocifs sur l'environnement.

13. La Commission encourage les États membres de l'OMI à envisager de ratifier l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL).

14. La Commission préconise également le resserrement des liens de coopération et de coordination entre les organisations intervenant dans le secteur des transports, en vue d'accroître la complémentarité et de réduire le double emploi.

Coopération régionale

15. La Commission encourage la coopération régionale qui pourrait tirer mieux parti des commissions régionales de l'ONU, des banques régionales de développement et des mécanismes et organismes régionaux selon les modalités suivantes :

a) L'échange d'informations sur les expériences réussies, et la collecte et le partage des données sont des domaines éventuels de coopération régionale et inter-régionale;

b) Examiner la possibilité de renforcer les accords existants relatifs à la réduction de la pollution transfrontière et de ses effets sur la santé et l'environnement, selon des modalités qui répondent aux besoins et aux caractéristiques de chaque région;

c) Le financement de projets de transport qui favorisent le développement durable au niveau régional;

d) Souligner les perspectives que présente la coordination, à l'échelon régional, de la planification intégrée de l'utilisation des sols et des infrastructures en matière d'orientation de la demande de voyages et de promotion de modes de transport plus viables.

Recommandations au niveau national

16. Afin d'assurer la complémentarité des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, il importe de mettre au point un ensemble de moyens d'intervention, notamment des instruments réglementaires et économiques, de prévoir l'internalisation des coûts environnementaux dans les prix du marché, de donner des informations sur les conséquences environnementales et sociales et de les analyser, à la lumière des conditions particulières de chaque pays, en particulier les pays en développement, afin que les approches soient efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité.

17. Au niveau national, compte tenu de leurs priorités et de leur situation nationale, les gouvernements sont conviés à envisager les mesures suivantes, avec l'appui de la communauté internationale :

a) Intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales dans la prise de décisions concernant le secteur des transports;

b) Concevoir des systèmes de transport qui répondent aux besoins du développement et, lorsque les moyens le permettent, réduire les effets nuisibles sur l'environnement, notamment par l'adoption de mesures de rationalisation des flux

de circulation et des réseaux routiers, de gestion de la demande de transports et de régulation des flux de marchandises et de l'accès à ces dernières;

c) Prendre de nouvelles mesures pour réduire les bruits provoqués par les transports et pour tirer parti des éléments suivants : les nouvelles techniques de construction automobile; les nouveaux systèmes d'inspection et d'entretien des véhicules; les carburants traditionnels améliorés; et l'élaboration et la promotion de carburants de substitution;

d) Encourager le secteur privé à participer aux initiatives visant à limiter les émissions polluantes et à améliorer l'efficacité de chacun des modes de transport, ainsi qu'à concevoir des véhicules moins polluants;

e) Promouvoir le renforcement des capacités et l'utilisation adéquate des technologies de l'information, en s'efforçant notamment d'améliorer les capacités institutionnelles locales et la coordination en matière de transports et dans les domaines ayant une incidence sur ce secteur;

f) Faciliter, chaque fois que possible, l'instauration d'un environnement propice à la recherche, au développement et à l'innovation technologique dans le secteur des transports;

g) Promouvoir des liens entre les différents modes de transport, afin d'utiliser plus efficacement l'infrastructure existante et de développer l'utilisation de modes de transport plus efficaces, y compris les systèmes de transport intermodaux;

h) Promouvoir l'accès à des moyens de transport publics efficaces, sûrs, abordables, écologiquement rationnels, y compris dans les zones éloignées ainsi qu'aux niveaux rural, urbain et interurbain;

i) Prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la sécurité routière;

j) Maintenir et promouvoir l'accès à des moyens de transport abordables et examiner la possibilité de développer l'utilisation des moyens de transport peu coûteux déjà disponibles, y compris les moyens de transport non motorisés offrant toute sécurité;

k) Élaborer, en matière de services et de systèmes de transport, des politiques qui reconnaissent l'intérêt de l'intégration de la planification de l'occupation des sols et des infrastructures des réseaux de transports publics et de distribution des biens, comme instruments de gestion de la demande de services de transports et de création de modèles d'utilisation de transports écologiquement plus rationnels;

l) Promouvoir une planification des services et systèmes de transports soucieuse de la parité entre les sexes et des besoins des personnes âgées et des personnes handicapées et recourir de plus en plus à des approches participatives et intégrées de la planification des transports, qui répondent aux besoins sociaux;

m) Promouvoir la participation du public à la prise de décisions, en associant toutes les parties prenantes, et faciliter l'accès à l'information, notamment pour permettre aux consommateurs de faire des choix mieux éclairés;

n) Encourager la planification et la mise en place d'une infrastructure sûre destinée aux cycles.

Décision 9/4 **Information pour la prise de décisions et la participation**

Introduction

1. La disponibilité et l'utilisation des informations sont des thèmes communs à tous les chapitres d'Action 21. Au cours des années qui ont suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les pays de toutes les régions du monde ont consenti des efforts considérables pour améliorer la qualité, la cohérence et le rapport coût-efficacité de la collecte de données et d'informations. Dans ce contexte, il est essentiel d'investir davantage dans les êtres humains, de reconnaître l'intérêt de points de vue différents et d'estimer la participation de toutes les parties prenantes à sa juste valeur pour permettre aux pays de tirer parti des possibilités qu'offre la nouvelle économie du savoir. Il convient de promouvoir des médias indépendants et objectifs afin de leur permettre d'apporter leur appui au développement durable. Toutefois, entre les pays et au sein des entités nationales, la disponibilité et l'utilisation des informations présentent de grandes disparités. Les pays en développement qui ne possèdent pas les infrastructures et les systèmes d'information requis et les couches de la population qui sont trop pauvres pour accéder aux sources d'information nouvelles restent à la traîne. Pour moderniser ou mettre en place leurs systèmes d'information, les pays en développement doivent pouvoir bénéficier du transfert de technologie, renforcer leurs capacités et obtenir des ressources financières complémentaires, nouvelles, suffisantes et prévisibles, conformément aux dispositions du chapitre 33 d'Action 21 et aux dispositions des paragraphes 76 à 87 du programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21.

Directives à l'intention du système multilatéral

2. Reconnaissant que l'amélioration de l'information pour la prise de décisions en vue de parvenir au développement durable exigera la mise en oeuvre, au niveau international, de mesures et d'activités de coopération compatibles avec les conditions et priorités nationales, et soucieuse d'aider les pays en développement et les économies en transition à parvenir au développement durable, la Commission :

Améliorations concernant l'exécution, la cohérence et la coordination des activités

a) Encourage les organisations internationales, y compris les secrétariats des conventions internationales, à rationaliser leurs demandes d'information concernant les rapports nationaux afin d'éviter le double emploi et pour ne pas faire peser une charge excessive sur les pays, en particulier les pays en développement. Les organisations internationales devraient s'appuyer sur les actions déjà engagées pour améliorer la compatibilité des méthodologies de collecte des données. Il y a lieu de préciser les raisons pour lesquelles les données sont requises. Les demandes devraient désormais se faire non plus seulement en fonction des données disponibles mais plutôt en fonction des informations dont on a besoin;

b) Recommande l'amélioration de l'accès des pays en développement aux informations sur le développement durable, ainsi que l'adoption de mesures destinées à éviter que la commercialisation de l'information ne devienne un obstacle pour ces pays;

c) Préconise un meilleur accès des personnes handicapées aux informations disponibles sur l'Internet;

d) Préconise un renforcement de la coopération et de la coordination des observatoires et des programmes de recherche mondiaux, en vue d'une meilleure intégration des systèmes d'information à l'échelle mondiale, en tenant compte de la nécessité de veiller à ce que tous les pays partagent des données intéressantes telles que celles provenant des observatoires au sol et celles obtenues au moyen des satellites de télédétection;

e) Encourage les pays et les organisations internationales compétentes à concevoir des systèmes d'information qui permettent le partage de données intéressantes, y compris les données d'observation au sol;

f) Préconise le développement et l'usage accru, par les pays en développement, de technologies innovantes telles que les systèmes d'information géographique et de cartographie à l'échelle mondiale, les techniques de transmission d'images vidéo et les technologies de l'Internet pour la transmission des données satellitaires.

Formation et renforcement des compétences

g) Encourage les pays, en particulier les pays développés, en coopération avec les organismes internationaux compétents, le cas échéant, à :

i) Appuyer des activités de formation et de renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, de façon à promouvoir une plus large utilisation des technologies de l'information et de la communication, y compris en ce qui concerne les données satellitaires;

ii) Aider les gouvernements des pays en développement à acquérir l'infrastructure technologique qu'exige le développement durable, en ayant notamment recours au transfert de technologie, y compris le transfert de l'équipement et des logiciels nécessaires, et à mettre en oeuvre à cet effet des programmes de renforcement des capacités;

iii) Aider au renforcement des systèmes d'information et des instituts de statistique nationaux afin de veiller à ce que les activités de collecte et d'analyse des données soient menées avec efficacité et efficacie et puissent répondre à tout l'éventail des besoins des décideurs;

h) Recommande que l'on aide les pays, en particulier les pays en développement, à obtenir des données précises, cohérentes et fiables portant sur des périodes de longue durée, à utiliser les technologies de télédétection et les technologies satellitaires pour la collecte de données et à continuer d'améliorer la qualité des observations au sol.

Indicateurs du développement durable

3. La Commission, reconnaissant que les indicateurs mis au point dans le cadre de son programme de travail sur les indicateurs du développement durable sont seulement destinés à être utilisés par les pays à titre volontaire et en fonction de leurs conditions respectives et qu'ils ne doivent donner lieu à aucun type de conditionnalité, qu'elle soit financière, technique ou commerciale :

a) Rappelle que la Commission doit examiner en permanence l'ensemble des indicateurs avec la pleine participation des États Membres, en vue d'éviter tout double emploi et d'assurer la transparence, la cohérence et la fiabilité de ces indicateurs;

b) Souligne, conformément à la résolution 2000/27 du Conseil économique et social, que les indicateurs utilisés par le Secrétariat dans le cadre de l'application et du suivi coordonnés et intégrés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU devraient être mis au point avec la pleine participation de tous les pays et approuvés par les organes intergouvernementaux compétents;

c) Note le rôle important que les gouvernements des 22 pays pilotes ont joué dans la mise au point de son programme de travail sur les indicateurs du développement durable et, dans ce contexte, prend acte de l'utilité de cette démarche et demande que l'on poursuive les travaux sur ces indicateurs et sur d'autres indicateurs, conformément à la résolution 2000/27 du Conseil;

d) Encourage la poursuite de la mise au point de ces indicateurs et d'autres indicateurs du développement durable, en fonction de la situation des pays et des priorités que ces derniers se fixent dans le cadre de la définition et de la mise en oeuvre des objectifs du développement durable, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la question de la parité, et encourage, le cas échéant, la participation de toutes les parties prenantes;

e) Souligne la nécessité de continuer de mettre au point les indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des conférences relatifs à la mise en place d'un environnement propice au développement;

f) Demande instamment aux pays et aux organisations internationales d'aider les pays en développement, s'il y a lieu, à se doter du potentiel nécessaire à l'élaboration des indicateurs nationaux du développement durable, notamment par le biais d'un soutien financier, du renforcement des capacités, de l'assistance technique et de la mise en place de mécanismes de jumelage;

g) Rappelle l'invitation faite par le Conseil à la Commission à servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'étude des indicateurs utilisés par le système des Nations Unies aux fins de l'application et du suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, ainsi que des méthodologies employées pour formuler ces indicateurs, y compris dans le cadre de l'élaboration des bilans communs de pays, et à faire des recommandations afin de faciliter à l'avenir l'examen de cette question par le Conseil;

Recommandations concernant les activités menées au niveau national

4. Au niveau national, les gouvernements, prenant en compte leurs priorités et leurs situations respectives et appuyés, le cas échéant, par la communauté internationale, sont encouragés à :

a) Prendre des mesures pour assurer l'accès aux informations relatives à l'environnement, la participation du public à la prise de décisions et son accès aux processus judiciaires et administratifs relatifs à l'environnement, afin de promouvoir la mise en oeuvre du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le

développement, tout en tenant pleinement compte des principes 5, 7 et 11 de ladite Déclaration;

b) Recueillir et rendre disponibles les informations nécessaires à la prise de décisions pour le développement durable, y compris en ce qui concerne les données ventilées par sexe, en intégrant, s'il y a lieu, les connaissances autochtones et traditionnelles dans les bases de données utilisées pour la prise de décisions;

c) Formuler des directives qui permettent d'établir une distinction entre les renseignements spécialisés qui peuvent être commercialisés et les renseignements qui devraient être mis gratuitement à la disposition du public;

d) Élaborer des stratégies visant à améliorer l'accès de toutes les composantes de la société aux technologies de l'information et de la communication, y compris aux technologies de l'Internet, en vue de sensibiliser davantage l'opinion publique aux questions relatives au développement durable;

e) Utiliser les données et les conclusions issues des activités de recherche et d'observation dans le processus de prise de décisions;

f) Utiliser les renseignements relatifs aux résultats obtenus en matière de développement durable fournis par les principaux groupes intéressés, y compris le secteur privé, dans les processus de prise de décisions pertinents;

g) Promouvoir, avec la participation du secteur privé, des mesures visant à donner aux pays en développement un accès aux informations nécessaires à la promotion du développement durable;

h) Pour encourager le développement durable, fournir notamment aux pays en développement, avec la coopération des organisations internationales, l'infrastructure technologique dont ils ont besoin et mettre en oeuvre des programmes de renforcement des capacités qui touchent tous les secteurs de la société;

i) Établir des partenariats stratégiques avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé afin d'encourager la mise au point de méthodes novatrices d'établissement, de collecte et d'analyse des données;

j) Encourager l'utilisation des connaissances traditionnelles aux fins d'une gestion rationnelle des ressources et des collectivités.

Décision 9/5

Coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice

Considérations générales

1. La réalisation du développement durable présuppose l'existence d'un environnement économique international dynamique et propice, qui favorise la coopération internationale, particulièrement dans les domaines des finances, du transfert de technologie, de la dette, du commerce ainsi que de l'environnement et des questions sociales. Le développement durable est en outre tributaire d'un environnement national porteur. Pour atteindre ces objectifs, une bonne gouvernance à l'échelle nationale et internationale ainsi que la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial sont nécessaires – ce qui exige de s'attacher à rendre les systèmes commercial et financier multilatéraux ouverts, équitables, réglementés, prévisibles et non discriminatoires. La Commission réaffirme le bien-fondé et l'importance de tous les principes adoptés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le déve-

loppement, y compris le principe 7 aux termes duquel, étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées.

2. Il convient d'instaurer un équilibre entre développement économique, développement social et protection de l'environnement, car ce sont là des composantes interdépendantes et synergiques du développement durable.

3. Le phénomène de la mondialisation est un des éléments de l'environnement économique international qui présente des perspectives autant que des défis et des risques pour le développement durable. La mondialisation peut, en principe, bénéficier à tous les habitants de la planète. Toutefois, l'extension rapide qu'elle a connue récemment s'est traduite par une accentuation des inégalités entre les pays et, dans une certaine mesure, au sein même des pays. La principale raison en est que les fruits de la mondialisation n'ont pas été répartis équitablement. Il est indispensable d'apporter des réponses à la question suivante : comment promouvoir la croissance économique et le développement durable dans tous les pays, et plus particulièrement dans les pays en développement, tout en étendant équitablement les bienfaits de la mondialisation? Le développement du commerce international et de l'investissement productif, accompagné d'un transfert de technologie et d'un souci de protection de l'environnement, et le renforcement des relations de partenariat entre pays développés et pays en développement comme entre les acteurs étatiques et les principaux groupes, notamment le secteur privé, peuvent favoriser le développement durable. La communauté internationale et les gouvernements jouent un rôle déterminant en prenant des mesures visant à ce que la mondialisation favorise le développement durable.

4. Le suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, ainsi que la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement pertinents fixés au plan international, ont une grande importance.

Coopération internationale

5. Les ressources et les mécanismes financiers jouent un rôle essentiel dans l'application d'Action 21. En général, les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme proviennent des secteurs public et privé du pays concerné. En ce qui concerne les pays en développement, l'aide publique au développement est la principale source de financement extérieur, et il sera nécessaire d'en trouver d'autres, pour réaliser le développement durable et assurer la mise en oeuvre d'Action 21. Par conséquent, il est urgent de remplir tous les engagements financiers d'Action 21, en particulier ceux du chapitre 33, en appliquant les dispositions relatives à la nécessité de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires, à la fois suffisantes et prévisibles. De nouveaux efforts sont donc nécessaires afin que toutes les sources de financement contribuent à la croissance économique, au développement social et à la protection de l'environnement dans la perspective du développement durable et de l'application d'Action 21.

6. Il convient d'assurer aux pays, en particulier aux pays en développement, un accès satisfaisant aux écotecnologies, et de veiller au transfert de celles-ci vers lesdits pays, en prenant des mesures visant à promouvoir la coopération technologique et à permettre le transfert des procédés technologiques nécessaires, ainsi qu'à mettre en place les outils économiques, techniques et de gestion requis pour l'exploitation

efficace et le développement futur des technologies transférées. La coopération technologique exige des efforts conjugués des entreprises et des gouvernements, tant de la part des fournisseurs que des récipiendaires des technologies. Elle suppose donc que le gouvernement, le secteur privé et les services de recherche-développement participent à un processus itératif visant à ce que le transfert de technologie se révèle le plus fructueux possible. Pour instaurer des partenariats à long terme efficaces dans le domaine de la coopération technologique, il est impératif d'assurer sur une longue période une formation systématique et un renforcement des capacités à tous les niveaux.

7. La Commission souligne l'importance de la coopération internationale, dans le cadre d'Action 21, pour la promotion d'un environnement propice au développement durable. Constatant que le développement durable nécessite une coopération internationale et des mesures spécifiques adaptées à la situation nationale et régionale, y compris une assistance aux pays en développement et aux économies en transition, elle recommande à la communauté internationale de :

a) Réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et l'harmonisation des politiques en matière de développement à l'échelle de la planète et notamment, de mondialisation et d'interdépendance;

b) Appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour parvenir à un développement durable conformément à leurs priorités et à leurs stratégies ou programmes nationaux pour le développement durable;

c) Prendre toutes les dispositions nécessaires pour inverser la tendance à la baisse des flux d'aide publique au développement et d'honorer les engagements pris pour s'efforcer d'atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) fixé par l'ONU;

d) Améliorer la coordination de l'aide publique au développement, en tenant compte des besoins, des priorités et des stratégies des pays bénéficiaires;

e) Renforcer le rôle de catalyseur de l'aide publique au développement;

f) Appuyer les actions engagées pour réorganiser et améliorer les institutions financières multilatérales grâce notamment à des mécanismes assurant une participation plus importante et effective des pays en développement et une plus grande transparence du processus de prise de décisions;

g) Appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour mettre en place des systèmes de réglementation financière efficaces afin que les flux de capitaux et d'investissements contribuent à assurer une stabilité financière et à réduire les risques de volatilité financière excessive à l'échelle internationale, en vue d'atteindre les objectifs touchant au développement durable;

h) Améliorer et rationaliser le fonctionnement du Fonds pour l'environnement mondial, en tant que mécanisme de financement des volets environnementaux mondiaux du développement durable, afin qu'il réponde mieux aux besoins et aux préoccupations des pays en développement;

i) Appuyer la pleine application de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, et souligner à cet égard combien il importe que ces pays prennent les mesures nécessaires pour pouvoir bénéficier de cette initiative;

j) Trouver des solutions durables aux problèmes d'endettement des pays en développement très endettés à revenu faible ou intermédiaire et des autres pays très endettés à revenu intermédiaire qui éprouvent des difficultés à faire face à la charge du service de la dette, notamment en recourant, lorsqu'il y a lieu, aux mécanismes d'allègement de la dette proposés dans le cadre du Club de Paris et d'autres instances compétentes;

k) Prêter assistance aux pays en développement qui souhaitent s'intégrer au système des échanges mondiaux, notamment par le biais de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en les aidant par exemple à se doter des capacités institutionnelles et des ressources humaines nécessaires pour participer concrètement aux négociations commerciales multilatérales et pouvoir mettre en application les accords conclus;

l) Améliorer l'accès au marché des produits des pays en développement et veiller à l'application effective de toutes les dispositions de l'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay⁹, et s'attaquer sérieusement aux problèmes d'application de l'Acte, notamment en assurant la mise en oeuvre effective et intégrale des dispositions spéciales et différenciées adoptées précédemment;

m) Poursuivre la libéralisation du commerce, notamment en supprimant les politiques qui ont des effets de distorsion sur celui-ci, les pratiques protectionnistes et les barrières commerciales non tarifaires afin, entre autres, d'améliorer l'accès au marché des secteurs d'exportation des pays en développement;

n) Veiller à créer une synergie entre les politiques relatives au commerce, à l'environnement et au développement afin de réaliser le développement durable. Ce faisant, les politiques et mesures susceptibles d'influer sur le commerce ne doivent pas servir des fins protectionnistes mais prendre pleinement en compte les besoins en matière de développement des pays en développement;

o) Encourager les investissements dans les pays en développement, notamment en recourant à des mécanismes d'assurance et des instruments financiers susceptibles de réduire les primes de risque, afin de contribuer au développement durable;

p) Élaborer des mécanismes de mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles, tels que des instruments financiers novateurs et des partenariats entre les secteurs public et privé et entre secteurs publics;

q) Aider les pays en développement à avoir accès aux écotecnologies et veiller à ce que l'aide internationale dans le domaine du transfert de technologie soit octroyée en fonction des besoins nationaux et locaux et conformément aux objectifs du développement durable;

r) Aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leur capacité à appuyer la mise au point et le transfert de technologie, à consolider leurs institutions et à mettre en valeur leurs ressources humaines, notamment aux fins de la planification du développement, des investissements, de la réglementation financière et du développement des infrastructures; aider également ces pays à renforcer

⁹ Voir *Instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay faits à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

leur capacité à mobiliser et répartir les ressources financières nationales et extérieures, afin de contribuer au développement durable;

s) Favoriser la coopération régionale et sous-régionale, notamment Sud-Sud, dans le domaine de la promotion du développement durable;

t) Aider les pays en développement à mettre au point et à appliquer des stratégies ou des programmes nationaux de développement durable visant à réaliser les objectifs d'Action 21, y compris par le transfert d'écotechnologies à des conditions favorables, voire préférentielles, ainsi qu'il a été convenu d'un commun accord.

Recommandations au niveau national

8. À l'échelon national, selon leur situation particulière et leurs priorités et, le cas échéant, avec l'appui de la communauté internationale, les gouvernements sont encouragés à :

a) Créer un environnement national propice au développement durable moyennant, par exemple, l'instauration d'un cadre juridique équitable et prévisible, le renforcement des capacités, notamment institutionnelles, et la mise en œuvre de politiques macro-économiques, sociales et environnementales appropriées ainsi que d'une conduite des affaires publiques transparente, efficace, participative et responsable, orientée vers le développement durable et sensible aux besoins de la population, afin que les ressources nationales et internationales puissent être efficacement mobilisées et utilisées en vue du développement durable;

b) Formuler et exécuter des stratégies ou des programmes nationaux de développement durable en engageant pour ce faire un processus de consultation nationale susceptible de promouvoir l'instauration d'un environnement propice et en s'appuyant sur des plans et des politiques sectoriels;

c) Donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à d'autres groupes importants une possibilité accrue de contribuer au développement durable, à la planification économique et à l'élimination de la pauvreté, notamment dans le cadre de la formulation et de l'exécution de stratégies ou de programmes nationaux de développement durable;

d) Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des mesures incitatives qui intègrent croissance économique, développement social et protection de l'environnement.

Décision 9/6

Projet de budget-programme de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2002-2003

La Commission du développement durable prend acte du projet de budget-programme de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2002-2003¹⁰.

¹⁰ Voir E/CN.17/2001/L.1.

Décision 9/7

Documents examinés par la Commission à sa neuvième session

À sa treizième réunion, le 27 avril 2001, la Commission a pris note des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la protection de l'atmosphère (E/CN.17/2001/2);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les transports (E/CN.17/2001/3);
- c) Rapport du Secrétaire général sur les informations pour la prise de décisions et la participation (E/CN.17/2001/4);
- d) Additif : programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable (E/CN.17/2001/4/Add.1);
- e) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour l'instauration d'un climat propice au développement durable (E/CN.17/2001/5);
- f) Note du Secrétaire général sur le dialogue multipartite sur une politique viable de l'énergie et des transports (E/CN.17/2001/6);
- g) Additif : document de synthèse établi par le secteur des entreprises et l'industrie (E/CN.17/2001/6/Add.1);
- h) Additif : document de travail présenté par les milieux scientifiques et technologiques (E/CN.17/2001/6/Add.2);
- i) Additif : document de travail fourni par les travailleurs et les syndicats (E/CN.17/2001/6/Add.3);
- j) Additif : document de synthèse établi par les autorités locales (E/CN.17/2001/6/Add.4);
- k) Additif : document de travail présenté par les organisations non gouvernementales (E/CN.17/2001/6/Add.5);
- l) Rapport du Secrétaire général sur la viabilité de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie; tendances ressortant des rapports nationaux (E/CN.17/2001/12 et Corr.1);
- m) Rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports nationaux à la Commission du développement durable (E/CN.17/2001/14);
- n) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable (E/CN.17/2001/15);
- o) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur le transport et l'atmosphère (E/CN.17/2001/16);
- p) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice (E/CN.17/2001/17);
- q) Rapport du Secrétaire général intitulé « Énergie et développement durable : options et stratégies en vue de mesures à prendre concernant les principaux enjeux » (E/CN.17/ESD/2001/2);

- r) Note du Secrétariat sur le projet de budget-programme de la Division du développement durable, du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.17/2001/L.1);
- s) Note du Secrétariat sur les principaux problèmes à examiner lors de la réunion de haut niveau (E/CN.17/2001/CRP.2);
- t) Note du Secrétariat sur le Sommet mondial pour le développement durable (E/CN.17/2001/CRP.3).

Chapitre II

Résumé du dialogue multipartite sur l'énergie durable et les transports établi par le Président

A. Introduction

1. La Commission du développement durable a poursuivi à sa neuvième session sa tradition unique consistant à tenir un dialogue multipartite dans le cadre de ses séances officielles. Les participants au segment consacré à l'énergie et aux transports, tenu du 16 au 18 avril 2001, étaient des représentants du secteur des affaires et de l'industrie, des salariés et des syndicats, des collectivités locales, des lieux scientifiques et techniques et des organisations non gouvernementales. On a noté que ce dialogue permettrait d'enrichir les débats ultérieurs de la Commission, aussi bien pendant le segment de haut niveau que dans le cadre des autres travaux de la Commission consacrés à l'énergie durable et aux transports.

2. Le débat consacré à l'énergie et aux transports a suivi le schéma précédemment convenu par le Bureau de la Commission¹¹. Les organisations invitées par le secrétariat de la Commission du développement durable ont consulté les entités qu'elles représentent afin d'établir des documents de réflexion et d'organiser la participation de leur délégation au dialogue multipartite. Les organisations invitées au segment consacré à l'énergie et aux transports étaient notamment la Chambre de commerce internationale, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le Conseil mondial de l'énergie représentant le secteur des affaires et de l'industrie; le Conseil international des unions scientifiques et l'Alliance mondiale pour la nature représentant les milieux scientifiques et technologiques; la Confédération internationale des syndicats libres/Commission syndicale consultative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) représentant les salariés et les syndicats; le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement représentant les autorités locales; et le Groupe d'ONG pour l'énergie et les changements climatiques et le Groupe d'ONG pour les transports représentant les organisations non gouvernementales.

3. Le dialogue s'est axé sur quatre thèmes : a) garantir un accès équitable à l'énergie durable; b) les choix en matière de production, de distribution et de consommation d'énergie durable; c) les partenariats secteur public-secteur privé en faveur de l'énergie durable dans le transport; et d) la planification de modes de transport viables – choix et modèles pour la conception des établissements humains et options en matière de transports. La première heure de chaque session a démarré par de brefs exposés des différents groupes, suivis par les réactions de deux gouvernements, le reste du temps étant consacré à un dialogue interactif. Le résumé qui suit n'est pas un procès-verbal *in extenso*; il vise à rendre compte des sujets abordés,

¹¹ Les thèmes abordés lors du dialogue multipartite de la Commission du développement durable sont choisis dans son programme de travail pluriannuel et regroupés sous l'intitulé « secteur économique/grands groupes ». Ces thèmes font ensuite l'objet d'un processus en deux volets qui comprend a) un débat intergouvernemental, à partir du rapport du Secrétaire général et coordonné par le secrétariat de la Commission en collaboration étroite avec les organisations compétentes des Nations Unies et b) un dialogue multipartite, basé sur les documents de réflexion établis par les grands groupes participant au dialogue, en collaboration avec le secrétariat de la Commission.

des domaines qui devraient faire l'objet de davantage de concertation et des initiatives spéciales proposées par les participants.

B. Assurer un accès équitable à l'énergie durable

4. Les représentants du secteur des entreprises et de l'industrie ont insisté sur l'importance d'un accès équitable à l'énergie commerciale afin de briser le cycle de la pauvreté et d'améliorer les conditions de santé et l'état de l'environnement. Ils ont insisté sur les notions d'*accès*, soulignant qu'il était nécessaire d'éviter des subventions qui favorisent les fournisseurs et les personnes aisées; de *disponibilité*, en termes de sécurité de l'approvisionnement; et d'*acceptabilité* afin de tenir compte des objectifs sociaux et environnementaux. Ils se sont également déclarés favorables à une diversité de choix pour les modes de transport et les services énergétiques, faisant observer que ce qui est une subvention pour l'un peut être une mesure d'incitation pour l'autre.

5. Les représentants des scientifiques ont insisté sur le contraste entre les services énergétiques et la consommation d'énergie dans le Nord et dans le Sud, précisant que l'accès à l'énergie dans le monde développé était défini par l'étendue des marchés, que des populations importantes vivant dans des zones rurales de pays en développement étaient largement tributaires de combustibles issus de la biomasse et que la consommation de combustibles fossiles dans les pays développés avait des implications sur les prix dans les pays en développement. Les scientifiques ont insisté sur la nécessité de moderniser les technologies relatives aux combustibles, de décentraliser les systèmes énergétiques, de réduire les coûts et d'augmenter la recherche, le développement et l'arrivée rapide sur les marchés.

6. Les représentants des travailleurs et des syndicats ont mis en avant les dimensions sociales du développement durable en ce qui concerne la consommation et l'accès à l'énergie, en insistant sur les questions de santé et de sécurité, les mécanismes de publication de rapports, la participation aux processus décisionnels, en particulier des femmes. Ils ont également insisté sur l'effet social des politiques d'accès énergétique sur l'emploi et leur interaction.

7. Les représentants des autorités locales ont mentionné le besoin d'investissements supplémentaires en faveur de sources d'énergie non polluantes et renouvelables. Ils ont insisté sur le rôle crucial qu'ont les autorités locales pour gérer les problèmes énergétiques au niveau local en mettant en place des systèmes décentralisés, en collaborant avec les gouvernements nationaux et en lançant diverses initiatives d'économie et de conception permettant d'améliorer l'accès à l'énergie au niveau local.

8. Les représentants des organisations non gouvernementales ont indiqué que l'énergie durable avait des effets minimaux sur la société et sur l'état de l'environnement. Elles ont précisé que les combustibles fossiles n'étaient pas durables, que les déchets nucléaires étaient la substance dont les effets toxiques se ressentaient le plus longtemps et que l'hydroélectricité à grande échelle n'était pas viable du fait de son impact social négatif. Les organisations non gouvernementales ont critiqué les dépenses publiques en matière de subventions, d'exemptions et de réductions fiscales, les prêts préférentiels et les droits d'utilisation, considérés comme des pratiques non viables dans le secteur énergétique.

9. Conscients de la nécessité d'harmoniser les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, les participants au débat général se sont intéressés aux problèmes des subventions, des dimensions sociales de l'accès à l'énergie durable, de la participation des franges sous-représentées de la société aux processus décisionnels, aux impacts sociaux de la pauvreté et au statut d'entreprise publique ou privée.

10. Un pays en développement a fait observer que les subventions avaient des effets sur le développement social et a proposé de les réduire au lieu de les éliminer totalement. Un autre a fait observer que, dans les pays en développement, les subventions étaient utiles pour faciliter l'accès des démunis à l'énergie. Les organisations non gouvernementales et les autorités locales ont préconisé la suppression des subventions des budgets gouvernementaux et ont demandé une limitation des nouvelles subventions. Les organisations non gouvernementales ont appuyé l'existence de subventions pour les sources d'énergie renouvelables. Le secteur des affaires a insisté sur les externalités sociales positives des services énergétiques modernes. Les syndicats ont fait observer que les subventions accordées en faveur de sources d'énergie renouvelables pourraient permettre la création d'emplois dans certains domaines, mais causer la perte d'emplois dans d'autres, posant ainsi le problème d'une *transition équitable*. Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de faire passer les subventions accordées aux combustibles fossiles aux sources d'énergie renouvelables et aux systèmes décentralisés afin de venir en assistance aux démunis et aux franges sous-représentées de la société.

11. S'agissant des dimensions sociales de l'accès à l'énergie, la plupart des participants se sont déclarés favorables à des démarches participatives dans la prise de décisions et sont convenus que le renforcement des capacités à tous les niveaux était indispensable pour garantir un accès équitable à l'énergie. Les autorités locales se sont prononcées en faveur d'une énergie décentralisée et les organisations non gouvernementales ont indiqué que l'énergie décentralisée était un choix moins onéreux dans les zones rurales éloignées, pouvant stimuler les entreprises à petite échelle. Les syndicats étaient favorables à l'utilisation de stratégies dans les économies de marché, mais s'opposaient aux *sociétés fondées sur le marché*. Le secteur des affaires et de l'industrie a préconisé le recours aux mécanismes du marché et l'utilisation de toutes les options énergétiques pour faire face aux futurs problèmes. Les organisations non gouvernementales ont déclaré que les pays devaient repenser leurs stratégies de développement afin de développer l'énergie de façon plus durable. Un pays en développement a indiqué que des marchés énergétiques pouvaient être facilement créés à des prix abordables. Les scientifiques et les entreprises ont admis qu'un processus décisionnel de qualité était essentiel pour avoir des prix justes et évaluer les coûts de cycle de vie, alors que les entreprises ont insisté sur les progrès accomplis dans les évaluations sociales et environnementales.

12. La plupart des participants ont reconnu que les donateurs jouaient un rôle crucial dans le processus de développement en permettant le renforcement des capacités et ont insisté sur la participation des parties prenantes intéressées à la conception et à la mise en oeuvre des capacités énergétiques dans les pays en développement. Le secteur des entreprises et de l'industrie a insisté sur son rôle de premier plan dans la mise au point de nouvelles technologies. Les organisations non gouvernementales et les syndicats ont insisté sur l'autonomie des femmes et la participation des populations autochtones aux processus décisionnels. Les scientifiques ont préconisé des modifications des comportements afin de réduire la consommation, sou-

ligné qu'il était nécessaire que les gouvernements nationaux renforcent la coopération entre les secteurs et encouragé, avec le secteur des entreprises, des approches interdisciplinaires. Plusieurs participants ont insisté sur les impacts sociaux de la pauvreté, faisant observer qu'une production non durable se traduisait par l'aggravation des conditions sociales.

13. Quant à savoir si les systèmes énergétiques devaient relever du secteur public ou privé, les syndicats ont noté que la privatisation rendait l'accès plus difficile, augmentait les coûts et déplaçait les emplois. Ils ont fait référence à la confusion politique et économique causée par de l'intégration de marchés énergétiques déréglementés dans l'économie mondiale et ont demandé que le secteur public garde le même rôle dans l'accès à l'énergie. Les scientifiques ont déclaré qu'une approche axée sur les services pouvait résoudre certains problèmes d'accès sans compromettre les différents modes de vie.

14. Les intervenants ont suggéré les propositions ci-après à l'intention des gouvernements :

a) Encourager la production décentralisée d'énergie, le renforcement des capacités locales et institutionnelles et la fixation rationnelle des prix de l'énergie;

b) Éliminer les subventions dont bénéficient les combustibles fossiles, accorder des subventions pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, organiser des ateliers nationaux pour aider à éliminer les subventions et promouvoir le développement équitable des sources d'énergie renouvelables;

c) Décréter un moratoire de l'exploration des combustibles fossiles et de la construction de grands barrages;

d) Poursuivre les réformes du marché, envisager toutes les options en matière d'énergie, réduire le risque politique des investissements énergétiques, garantir le paiement des services et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie;

e) Assurer un approvisionnement énergétique fiable aux zones urbaines en expansion et un approvisionnement décentralisé fiable en vue du développement durable et de l'atténuation de la pauvreté;

f) Accroître l'appui des pays développés à la recherche-développement et démonstration dans le domaine de l'énergie en général et en particulier dans les pays en développement; et reproduire sur une plus grande échelle les projets locaux couronnés de succès;

g) Accroître la participation aux processus décisionnels, notamment dans les domaines liés à la sécurité sociale et à l'emploi;

h) Reconnaître le rôle important du secteur public pour garantir un accès équitable; et utiliser des fonds publics pour réduire la demande en énergie grâce à une infrastructure durable;

i) Accroître l'appui apporté par les institutions et les pays donateurs à des sources d'énergie non polluantes, durables et décentralisées.

C. Choix en matière de production, de distribution et de consommation d'énergie durable

15. Les participants ont échangé des vues sur les différents choix possibles en matière de sources d'énergie et ont examiné les coûts sociaux et économiques liés à la production, à la consommation et à la distribution. Les sources d'énergie renouvelables comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie de la houle, la biomasse, les piles à combustible et l'hydrogène ont reçu un appui global, et la plupart des participants ont demandé une intensification de la recherche-développement. Les scientifiques ont insisté sur les possibilités de dépasser les technologies anciennes mais ont noté qu'il était nécessaire de consacrer davantage de recherches aux piles à combustible et la fixation du carbone ainsi que de transférer les subventions des combustibles fossiles aux sources d'énergie renouvelables. Les scientifiques ont également mis en avant l'énergie nucléaire.

16. De nombreux participants ont demandé l'annulation des subventions versées pour des sources d'énergie non durables. Certains se sont déclarés favorables à l'octroi de subventions pour des options durables. Le secteur des affaires et de l'industrie a insisté sur l'intégration des diverses options en matière d'énergie. Les organisations non gouvernementales ont cité des utilisations appropriées de sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales, insisté sur le rôle des gouvernements pour faire participer les différents intervenants, financer les investissements à petite échelle et fixer des objectifs et des dates de fin d'utilisation; elles ont également encouragé la coopération et l'éducation pour de nouveaux marchés et de nouvelles stratégies énergétiques pour l'avenir. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et de l'agriculture (FAO) et les organisations non gouvernementales ont souligné le rôle de l'agriculture, notamment des cultures organiques, pour la consommation et la production durables de sources d'énergie.

17. La plupart des participants ont reconnu que la consommation de combustibles fossiles resterait la source principale d'énergie. Les syndicats ont décrit la notion de *transition équitable* des emplois existants aux nouveaux emplois et aux industries et institutions naissantes afin de garantir la stabilité de l'emploi et des communautés. Les autorités locales ont noté que la demande de sources d'énergie renouvelables avait fait diminuer la demande de combustibles fossiles. Les scientifiques ont mentionné le développement de technologies pour des combustibles moins polluants. Le secteur des affaires a cité le gaz naturel comme source d'énergie fiable et non polluante pour le XXI^e siècle, en particulier dans les pays en développement, grâce à une amélioration de la production et des transports. Les organisations non gouvernementales ont déclaré que les combustibles fossiles étaient non durables et ont demandé un moratoire sur l'exploration pétrolière.

18. L'hydroélectricité à grande échelle utilisant de grands barrages a été considérée comme non durable en raison de ses effets négatifs sur l'environnement et la société, bien que les scientifiques se soient déclarés en faveur de l'hydroélectricité et des barrages existants et ont encouragé l'hydroélectricité « au fil de l'eau ». Les organisations non gouvernementales ont demandé un moratoire sur la construction de grands barrages et ont critiqué le charbon, ressource non durable et menace pour la santé et pour l'environnement. Les entreprises ont reconnu que l'utilisation du charbon devait cesser dans les foyers mais ont déclaré qu'avant qu'un remplacement soit institué, il était nécessaire de satisfaire les besoins en énergie en utilisant les ressources disponibles.

19. L'utilisation de l'énergie nucléaire a suscité un débat, notamment pour savoir si elle peut être considérée comme une forme durable d'énergie. Les organisations non gouvernementales, les syndicats, les autorités locales et plusieurs pays en développement, y compris un représentant des petits États insulaires en développement, se sont opposés à l'utilisation de l'énergie nucléaire et ont encouragé des politiques favorisant d'autres sources d'énergie. Les organisations non gouvernementales ont transmis à la présidence une pétition signée par plus de 800 organisations déclarant que l'utilisation de l'énergie nucléaire était contraire à l'esprit d'Action 21. Les scientifiques ont insisté sur le fait que l'énergie nucléaire ne causait pas de pollution atmosphérique, mais ont insisté sur la nécessité d'une réduction des coûts dans les pays en développement. Le secteur des affaires et de l'industrie a déclaré que si l'on envisageait toutes les options en matière d'énergie, l'énergie nucléaire, malgré des préoccupations en ce qui concerne l'élimination des déchets, pouvait fournir de l'électricité à grande échelle avec des impacts réduits, et permettait une alimentation constante et fiable. Les scientifiques et le secteur des entreprises ont insisté sur la nécessité de l'acceptation du public et de recherches complémentaires sur l'élimination des déchets en toute sécurité.

20. En examinant les choix durables et les critères de succès, le secteur des entreprises et de l'industrie a souligné qu'il était nécessaire de surmonter la pauvreté énergétique. Plusieurs pays en développement ont souligné l'absence de fonds permettant d'appuyer une utilisation d'énergie durable. Les scientifiques ont fait observer que les pays n'avaient pas à choisir entre des politiques d'énergie durable et leurs besoins en matière d'éducation, de santé et d'emploi, car les politiques de ces différents domaines pouvaient être complémentaires. Les autorités locales ont insisté sur le rôle des responsables au niveau local et sur la nécessité d'un appui au niveau national. Les organisations non gouvernementales ont noté qu'il était nécessaire de fixer des normes en matière d'énergie durable.

21. Les scientifiques ont indiqué que la question était de savoir comment obtenir un panachage des sources d'énergie au niveau international alors que chaque partie prenante avait sa propre conception des solutions optimales. Les scientifiques étaient d'accord avec le secteur des entreprises pour dire que le développement durable ne devait pas exclure les sources d'énergie et ont préconisé le recours à des experts de disciplines pertinentes pour appuyer et informer les processus décisionnels participatifs. Tous ont convenu que l'inclusion, la coopération et l'éducation des parties prenantes étaient essentielles. Les autorités locales ont insisté sur les partenariats secteur public-secteur privé et sur les normes permettant d'orienter les forces du marché dans le cadre de la déréglementation de l'énergie.

22. En définissant les notions d'utilisation rationnelle de l'énergie, les autorités locales ont souligné qu'il était faisable du point de vue technologique et économique d'améliorer le rendement et de satisfaire tous les besoins sans accroître la production énergétique. Les organisations non gouvernementales ont préconisé la conservation d'énergie et le rendement énergétique à tous les niveaux et dans tous les secteurs, en utilisant des mesures axées sur l'offre et des sources d'énergie renouvelable comme instrument du développement durable. Un pays développé a répondu qu'il serait nécessaire d'accorder davantage d'attention aux services énergétiques du point de vue de la demande pour voir des améliorations continues, qui dépendaient de la coopération et de l'action du secteur public en faveur d'une planification urbaine appropriée et des prix, et a constaté que le développement serait basé sur l'investissement du secteur privé. Les scientifiques ont insisté sur la nécessité d'investissements rapides dans les nouvelles technologies afin d'améliorer

d'investissements rapides dans les nouvelles technologies afin d'améliorer la rentabilité et la performance.

23. Les différents groupes ont fait plusieurs propositions, notamment :

a) Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie grâce à des programmes et politiques gouvernementaux, fixer des normes nationales pour une production d'énergie moins polluante et utiliser des règlements pour accroître l'utilisation d'énergie durable;

b) Éliminer les subventions portant sur des sources d'énergie non durables et éliminer les obstacles réglementaires aux sources d'énergie renouvelables;

c) Augmenter la recherche-développement en ce qui concerne la fixation du carbone, les piles à combustible et l'élimination des déchets nucléaires en toute sécurité;

d) Favoriser les investissements permettant de réduire la demande en énergie et d'accroître le rendement énergétique grâce à la création de groupes régionaux;

e) Encourager les gouvernements nationaux et les donateurs à appuyer les efforts des collectivités locales par des normes et des mesures d'incitation afin que les villes aient le meilleur rendement possible;

f) Favoriser le développement de sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les zones rurales, l'objectif étant que 10 % de l'énergie totale provienne de l'énergie éolienne avant 2020;

g) Demander la ratification du Protocole de Kyoto¹², à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avant le Sommet de Johannesburg en 2002;

h) Mettre au point et tester de nouvelles méthodes pour internaliser les coûts environnementaux et sociaux et utiliser le coût du cycle de vie;

i) Donner aux autorités locales l'appui nécessaire pour mettre en place des projets et des investissements concernant des mesures de réduction de la demande énergétique et appuyer les initiatives locales prises dans le cadre d'Action 21 pour la mise en oeuvre de politiques et de programmes d'énergie durable;

j) Mettre au point et tenir à jour une base de données sur le site Web de l'ONU, facilitée par la Commission, pour la mise en commun d'informations sur les sources d'énergie durables et examiner les statistiques relatives aux performances énergétiques des entreprises publiques;

k) Créer un forum international des parties prenantes grâce auquel ils pourront examiner des politiques avec la contribution des spécialistes de la communauté scientifique dans plusieurs disciplines;

l) Créer un fonds de transition et garantir que les droits de propriété intellectuelle n'affectent pas les transferts de technologies relatives à l'énergie durable;

m) Favoriser la création d'une organisation internationale de l'énergie durable afin d'aider les pays à identifier et à éliminer les subventions nuisibles, à intégrer la méthode du coût intégral dans les programmes énergétiques et allouer le fi-

¹² FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

nancement à la conservation d'énergie, au rendement énergétique et aux sources d'énergie durables;

n) Promouvoir la coopération entre l'OCDE, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Union européenne dans la recherche consacrée aux effets des changements climatiques sur l'emploi.

D. Partenariats public-privé en vue d'assurer une gestion durable de l'énergie dans le secteur des transports

24. Le secteur des entreprises a déclaré que des systèmes de transport efficaces étaient essentiels afin d'assurer la croissance économique tout en reconnaissant qu'il existait des problèmes éventuels concernant la sécurité d'utilisation de l'énergie et les émissions de dioxyde de carbone. Une action collective passant par un dialogue entre les pouvoirs publics, le secteur des entreprises et la société était nécessaire. Les partenariats mondiaux étaient importants en vue de trouver des solutions qui garantissent la mobilité en même temps que la durabilité au niveau mondial et le changement demanderait certes du temps.

25. Les scientifiques ont estimé que la mobilité était nécessaire mais qu'elle entraînait l'utilisation d'importantes ressources naturelles et qu'elle contribuait à la détérioration de la santé et de l'environnement. Il était urgent de repenser et de comprendre les conséquences possibles des différents modes de mobilité en tenant compte de leurs répercussions sur la société. Le lent processus qui consisterait à trouver de nouveaux moyens de transport et à inverser les tendances actuelles nécessiterait des changements à la fois technologiques et comportementaux.

26. Les syndicats ont noté qu'aujourd'hui les transports constituaient une énorme industrie de services, plus sensible aux besoins des filières d'approvisionnement mondiales par le transfert de produits au moindre coût qu'aux besoins des collectivités. De plus en plus, les systèmes de transport utilisés dans l'économie mondiale faisaient intervenir plusieurs propriétaires et opérateurs situés dans différents pays et qu'il était donc difficile d'identifier les responsables en cas d'accident. La concurrence sur le marché mondial nuisait à une gestion efficace des systèmes de transport.

27. Les autorités locales ont indiqué qu'il fallait trouver des améliorations techniques permettant d'améliorer la consommation de carburant dans le secteur des transports. Cependant, il fallait également modifier les schémas de consommation en sachant que le pouvoir d'achat à l'échelle locale pouvait susciter des partenariats plus vastes dans le monde et entre les parties intéressées. De nombreux programmes mis en place avec succès par les autorités locales avaient été documentés et étaient partagés avec les gouvernements et d'autres parties intéressées.

28. Les améliorations techniques seules ne suffiraient pas à assurer des modes de transport écologiquement viables; il fallait réduire l'usage des véhicules privés et soutenir l'utilisation des transports en commun. Il était particulièrement difficile d'endiguer l'expansion rapide des émissions des transports aériens. Il fallait également innover afin d'améliorer l'industrie des véhicules non motorisés grâce à une collaboration entre les acteurs des secteurs public et privé. Les ONG ont proposé leur aide en sensibilisant et en éduquant les collectivités.

29. Un pays en développement a souligné qu'il fallait améliorer l'accès des communautés isolées au développement. Il fallait pour cela mettre en place des partena-

riats axés sur la coopération par l'intermédiaire d'investissements, améliorer les capacités techniques, accroître la durabilité de l'utilisation des ressources et renforcer les partenariats public-privé. Un pays développé a constaté que la croissance économique était nécessaire si l'on voulait réduire la pauvreté et que la mobilité était donc nécessaire pour améliorer les conditions de vie des personnes et favoriser une plus grande autonomie. Dans ce contexte, les investissements privés dans de nouvelles technologies permettraient d'apporter un financement et des technologies propres aux pays les moins avancés, l'aide publique au développement jouant un rôle de catalyseur, et le secteur public pourrait apporter son aide en mettant en place des incitations économiques.

30. Les parties intéressées étaient d'avis que la mobilité était une condition du développement durable. Le débat s'est porté sur les choix de modes de transport, sur les changements technologiques et comportementaux à opérer, sur le choix des carburants et sur le rôle des transports en commun par opposition aux véhicules privés.

31. Les ONG ont fait remarquer que les voitures étaient de plus en plus largement utilisées et ont encouragé des politiques en faveur de modes de transport durables tels que la marche à pied et le vélo, qui permettraient également d'associer les citoyens à la prise de décisions. Les syndicats ont noté que les déplacements entre le lieu de travail et le domicile contribuaient pour beaucoup à la consommation d'énergie. Les autorités locales ont reconnu que la politique menée par les pouvoirs publics n'avait guère encouragé la marche et le vélo dans les villes et que la perte de tels modes de transport avait des conséquences pour l'économie et la qualité de vie. Des efforts étaient cependant déployés afin de remédier au problème dans de nombreuses villes grâce à des partenariats mis en place entre divers groupes intéressés.

32. Les scientifiques ont noté l'utilité des règlements pour ce qui est d'accroître l'intérêt pour le rendement énergétique et les innovations associées. Les autorités locales ont partagé ce point de vue, soulignant cependant qu'il était également important de développer le sens des responsabilités des collectivités et de faire changer les comportements. Les ONG ont réclamé une action ciblée passant par des directives qui entraveraient la capacité de l'industrie à polluer et à produire des véhicules dangereux et polluants. Les syndicats ont demandé que les directives en vigueur dans ce domaine soient appliquées de façon stricte.

33. Les parties intéressées ont discuté des solutions techniques qui s'offraient en vue de favoriser la mobilité. Le secteur des entreprises a souligné que la mobilité durable était une affaire de comportement humain autant que de technologie. Les syndicats ont fait observer que certaines innovations ne conduisaient qu'à une utilisation accrue ou détournée de l'énergie. Les ONG ont lancé un appel à la recherche sur des modes de transport durables et souligné la nécessité de promouvoir les transports non motorisés.

34. Les discussions ont porté sur de nombreux modes de transport. Les autorités locales et les ONG étaient d'avis que la création de pistes cyclables encourageait l'utilisation du vélo. Les syndicats ont déclaré que le chemin de fer était le mode de transport le plus viable à longue échéance et ont préconisé l'utilisation du secteur ferroviaire de préférence au secteur routier pour le transport terrestre de marchandises. Le secteur des entreprises a rappelé aux participants que les transports en commun nécessitaient la production d'électricité à grande échelle, qui pourrait ne pas être assurée par des sources d'énergie renouvelables. Un pays en développement a

indiqué que des systèmes de transport en commun plus propres étaient souvent inabordable pour les populations à faible revenu.

35. Le secteur des entreprises a noté que les pays développés considéraient souvent la voiture comme une source de problèmes tandis que les pays en développement la considéraient comme une solution. Les ONG ont évoqué le nombre croissant de projets d'autoroutes et la privatisation des systèmes de transport. Elles ont souligné les liens qui existaient entre le désengagement de l'État des secteurs du logement et du développement et les modes de transport insoutenable à terme. Pour les scientifiques, l'utilisation accrue des véhicules et les pratiques non viables d'aménagement du territoire favorisaient l'étalement des villes.

36. Les participants ont également examiné les divers besoins énergétiques des systèmes de transport et les options qui s'offraient. Les scientifiques ont déclaré que des options telles que les piles à combustible et la combustion propre ne pourraient jouer un rôle majeur dans la transition vers des modes de transport durables que si elles devenaient concurrentielles. Les nouveaux carburants devaient être développés dans le cadre d'une politique cohérente d'aménagement du territoire. Le secteur des entreprises a souligné les conséquences positives des partenariats public-privé pour les programmes de gestion des ressources pétrolières en faveur du recyclage du pétrole utilisé comme moyen d'augmenter le rendement énergétique.

37. En ce qui concerne les marchés, les syndicats se sont déclarés en faveur de la diminution des transports grâce à une efficacité accrue du commerce et des expéditions et à la production locale. Les scientifiques ont déclaré que la prise en compte des effets externes pouvait entraîner une augmentation des coûts pour les pauvres, mais que son absence reviendrait à subventionner les transports, ce qui toucherait les populations pauvres encore plus durement.

38. En ce qui concerne les carburants, le secteur des entreprises a prôné l'utilisation du gaz naturel et du pétrole liquéfié dans la transition vers l'utilisation de l'hydrogène, même si des changements étaient encore nécessaires au fil du temps pour faire de l'hydrogène un carburant peu coûteux. Les scientifiques ont appuyé la recherche sur l'oxyde de méthyle, le méthanol, l'hydrogène et d'autres carburants propres dérivés de sources d'énergie fossiles.

39. Divers groupes intéressés ont proposé notamment les mesures suivantes :

a) Soutenir la recherche en vue de permettre de mieux comprendre et évaluer les politiques de transport et leurs conséquences sociales; utiliser l'évaluation du coût complet du cycle de vie des systèmes de transport;

b) Encourager les partenariats propres à améliorer la sécurité des travailleurs et les normes environnementales;

c) Mettre au point des stratégies plus efficaces en vue de réduire l'usage des véhicules à moteur privés; et éliminer les subventions profitant aux modes de transport non viables;

d) Établir et appliquer des normes mondiales minimums afin d'éliminer les carburants au plomb, réduire les niveaux de bruit et accroître la sécurité routière, en particulier pour les usagers vulnérables;

e) Créer un fonds de financement des technologies propres en vue de proposer des taux préférentiels et abordables pour les autres modes de transport;

f) Établir des normes internationales en vue de la production de véhicules propres et envisager la création, pour les émissions des véhicules, d'un système semblable à celui de l'Organisation internationale de normalisation (ISO);

g) Établir une tarification équitable, prendre en compte les effets externes, supprimer les subventions aux transports et aider directement les pauvres plutôt que fausser le marché;

h) Permettre à toutes les parties intéressées de participer à la prise de décisions concernant les modes de transport durables de manière à ce que les instituts de financement internationaux et les gouvernements ne financent pas d'infrastructures n'ayant pas fait l'objet d'évaluations environnementales et sociales préalables;

i) Encourager les partenariats et les changements de comportement des consommateurs ainsi que les mesures prises par les sociétés en vue de permettre le passage à la mobilité durable;

j) Renforcer et soutenir le rôle d'organisations internationales telles que l'OACI et l'OMI.

E. Planification de modes de transport durables : choix et modèles pour la conception des établissements humains et options en matière de transports

40. De nombreuses parties intéressées ont exprimé des préoccupations similaires concernant la planification de modes de transport durables et les divergences de vues sur les problèmes essentiels étaient mineures. La demande croissante de voitures particulières dans les pays développés et en développement a été citée comme une des principales causes de préjudice à la société : niveaux de circulation dangereux, conflits politiques, instabilité à l'échelle macroéconomique, situation environnementale et sanitaire déplorable, changements climatiques et fracture sociale. L'économie, l'écologie et la cohésion sociale sont interdépendantes et doivent être prises en considération dans la planification des modes de transport. Les participants étaient généralement d'avis que les solutions de transport durables devaient être intégrées à l'aménagement du territoire et faire appel à la collaboration entre tous les groupes à tous les niveaux.

41. Un aménagement du territoire intégré a été jugé important en ce qui concerne le développement urbain, notamment si l'on veut limiter l'étalement des villes, créer des collectivités viables et adopter des solutions de transport conformes à la gestion de la demande. Les autorités locales ont préconisé un aménagement du territoire davantage axé sur les régions, notant que les zones urbaines existantes pouvaient tirer le meilleur parti de la densité sans pour autant entasser la population. Un pays développé a reconnu qu'il fallait étudier de façon plus approfondie la mise au point de modes de transport propres et les possibilités d'aménagement du territoire à l'échelle nationale et régionale. Les scientifiques ont souligné que l'aménagement intégré du territoire devrait inclure le coût complet sur le cycle de vie, établir des mécanismes de prix et des règlements de zonage efficaces en vue de décourager l'utilisation des voitures privées, de créer des voies de circulation sûres pour les modes de transport non motorisés et de promouvoir les transports en commun. Les syndicats ont observé que l'offre de choix en fonction des besoins des communautés avait reçu un accueil très favorable et qu'il faudrait proposer des incitations.

42. Les syndicats ont constaté de sérieux problèmes sociaux et économiques en raison de la corruption et de l'inégalité dans l'accès aux transports, particulièrement des les régions touchées par la guerre. Ils ont souligné le lien possible entre la nécessité d'améliorer l'accès au public mondial et l'application du Pacte mondial. Les ONG ont observé que la démocratie au niveau local favorisait une action décentralisée dans la planification des modes de transport. Les scientifiques ont relevé des obstacles à la planification durable, notamment des politiques et des tarifications inappropriées et des réticences des hommes politiques et des juridictions. Ils ont déclaré que les stratégies de planification devraient porter sur les modifications du comportement et les innovations technologiques. Les syndicats ont noté qu'une fois que les usagers des transports en commun s'étaient tournés vers les véhicules privés, il était difficile de les ramener aux transports en commun. Les syndicats, les ONG et un certain nombre de pays développés étaient d'avis que, malgré leur importance dans la société, les femmes étaient souvent extrêmement pauvres et tributaires des transports en commun. Les scientifiques ont ajouté que la planification devait tenir compte de l'évolution démographique, en considérant la population vieillissante comme un nouveau problème social.

43. Le secteur des entreprises et l'industrie ont souligné les coûts occasionnés par les goulets d'étranglement et les temps d'attente dans le cas des transports routiers. Les syndicats ont fait remarquer que, pour rattraper le temps perdu, les camionneurs devaient souvent faire des heures de route excessives. Les ONG et les autorités locales ont remarqué que la planification était souvent axée sur la construction de routes, car l'on supposait à tort que le développement du réseau routier favorisait la croissance économique. Les syndicats ont exprimé leur préoccupation devant la sécurité des routes et des véhicules et noté que le transport routier en Afrique contribuait à la propagation du VIH/sida. La plupart des parties intéressées étaient d'avis que le transport ferroviaire ou maritime était plus viable et plus efficace que le transport routier. Les scientifiques ont souligné la nécessité d'assurer une répartition plus viable à long terme et de créer des passerelles entre les différents modes de transport.

44. Les ONG ont déclaré que la finalité des transports devrait être d'améliorer les conditions de vie et noté le manque de recherche et l'absence d'intégration des besoins des communautés dans la planification classique. Les autorités locales ont souligné que leurs efforts étaient souvent contrariés par les politiques nationales et les investissements privés dans les automobiles, alors qu'elles étaient particulièrement bien placées pour influencer la planification des modes de transport. Elles ont évoqué des solutions en vue de remettre en état l'infrastructure existante, de mettre au point une planification régionale et d'appliquer des principes de « croissance intelligente ». Les scientifiques ont noté que la migration vers les villes se traduisait par un accroissement de la demande de transports et ont prôné le télétravail et le téléenseignement. Les ONG ont souligné l'importance de l'accès aux produits et aux services par les transports non motorisés et les transports en commun. Les scientifiques ont soutenu l'utilisation de véhicules non motorisés, l'établissement de règlements de zonage en vue de décourager l'usage de la voiture et la création de programmes d'éducation ayant pour but une plus large utilisation de modes de transport durables. Les syndicats ont encouragé la création de programmes sur le lieu de travail en vue de rechercher des solutions autres que les déplacements domicile-travail.

45. Des pays développés ont mis en avant les principes de l'OCDE concernant les modes de transport durables, notamment la définition d'une vision à long terme intégrant toutes les parties intéressées et la recherche de responsabilités partagées. Ils

ont décrit des exemples de politique gouvernementale visant à créer des incitations fiscales pour les véhicules peu polluants, à améliorer les infrastructures dans les villes, à interdire certains carburants, à intégrer les politiques de régulation de la demande en matière de transports en commun et de favoriser le passage des transports routiers aux transports ferroviaires et maritimes.

46. Les ONG et le secteur des entreprises ont confirmé leur volonté d'aider à intégrer la participation des parties intéressées au processus de planification. Les ONG ont suggéré que l'Organisation des Nations Unies pourrait mettre au point des normes et des directives applicables aux modes de transport durables, apporter une assistance technique et aider à définir des normes internationales. Les ONG ont souligné le rôle joué par le PNUD dans les projets d'aménagement urbain et ont mis en garde contre l'utilisation de méthodes de planification dépassées dans les pays en développement. Les autorités locales ont déclaré que c'était à elles et aux collectivités locales qu'il appartenait de gérer les politiques d'aménagement du territoire. Les scientifiques ont souligné qu'il serait utile de créer une base institutionnelle et juridique efficace en vue d'une planification régionale de la croissance urbaine conçue en fonction des transports publics.

47. Les scientifiques ont souligné les avantages de l'intégration de technologies et de la création de formes décentralisées de production d'énergie au niveau des communautés au service des transports. Ils ont noté que les populations pauvres des zones rurales constituaient un marché pour les formules de développement durable. Les ONG ont souligné que la planification de modes de transport devrait permettre d'appuyer des technologies mises au point localement. Le secteur des entreprises a déclaré que le choix d'une démarche transparente dans la création de normes de partenariat avec les pouvoirs publics devrait encourager la participation du public dans la perspective d'une amélioration continue. Les syndicats ont souligné l'importance des outils permettant de modifier les schémas de production et de consommation. Le secteur des entreprises a mis en relief la nécessité d'innover dans la technologie et dans les meilleures pratiques, de proposer des incitations qui étaient essentielles à la mise en oeuvre, d'entretenir les infrastructures existantes et d'investir dans la création de nouvelles, et de faire participer toutes les parties intéressées.

48. Les diverses parties intéressées ont notamment fait les recommandations suivantes :

- a) Accroître la collaboration entre toutes les parties intéressées afin de trouver des solutions viables concernant des transports sûrs et moins polluants;
- b) Passer des transports routiers aux transports maritimes et ferroviaires, assurer la coordination avec les transporteurs en vue de trouver de meilleurs itinéraires, supprimer les restrictions concernant les ports et éliminer les pavillons de complaisance;
- c) Porter une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes en matière de transport et s'assurer de leur participation dans la prise de décisions;
- d) Intégrer la planification des modes de transport dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire en vue de réduire la circulation, intégrer les coûts complets du cycle de vie, encourager les transports intermodaux, créer des voies de circulation sûres pour les transports non motorisés, promouvoir les transports en commun, utiliser des systèmes d'information intelligents et promouvoir des sociétés viables, en améliorant leur qualité de vie;

- e) Accroître le soutien international et national aux initiatives locales;
- f) Considérer que les véhicules à moteurs privés ne s'inscrivent pas dans la durée et exiger du secteur public qu'il prévoise, lors de la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel, des transports en commun et des transports non motorisés dans des conditions d'égalité;
- g) Établir séparément les coûts véritables de l'utilisation de la voiture de manière à ce que soit instaurée une parité économique avec les autres modes de transport;
- h) Assurer un contrôle public approprié des secteurs du transport local afin de garantir un service sûr dans des conditions d'égalité;
- i) Accroître les prérogatives des autorités locales concernant la mise en oeuvre de politiques d'aménagement du territoire et d'investissements;
- j) Intégrer le savoir-faire local dans la planification;
- k) Accroître les activités de recherche des pouvoirs publics concernant les politiques de transport;
- l) Créer des programmes pilotes dans les zones rurales et urbaines en vue de freiner l'exode rural;
- m) Rechercher, en partenariat, des solutions privilégiant divers modes de transport durables en milieu rural;
- n) Mettre au point des principes de planification des modes de transport qui tiennent compte des individus et concevoir des manuels.

Chapitre III

Résumé du débat de haut niveau présenté par le Président

A. Généralités

1. Lors de la réunion de haut niveau de sa neuvième session, la Commission du développement durable a prêté une attention particulière aux grandes questions suivantes :

- Énergie au service du développement durable;
- Atmosphère;
- Transport;
- Information pour la prise de décisions et la participation;
- Coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice;
- Préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable.

2. La réunion de haut niveau a attiré un grand nombre de ministres issus de ministères différents et tous ont participé activement aux débats et aux réunions officielles qui ont eu lieu chaque matin avant les séances officielles. Y ont également assisté de nombreux autres représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, ainsi que les représentants de grands groupes, qui ont contribué aux délibérations sur les questions de fond.

3. La réunion de haut niveau était fondée sur une approche dynamique et participative qui impliquait une limitation de la durée des interventions préparées à l'avance afin de réserver environ la moitié du temps disponible à un dialogue et à des échanges de vues.

B. Table ronde sur le financement de l'énergie et des transports aux fins du développement durable

4. Le débat de haut niveau a commencé par une table ronde sur le financement de l'énergie et des transports aux fins du développement durable. Présidée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, elle réunissait le Ministre du développement de l'énergie et des minéraux de l'Ouganda, le Ministre de l'environnement de la République tchèque, le Gouverneur de Jakarta (Indonésie), un vice-président de la Banque mondiale, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Administrateur gérant de la Grameen Bank du Bangladesh, le Président du Groupe des sociétés Royal Dutch/Shell et le Directeur régional pour les Amériques de Scania Buses and Coaches. Les sujets traités étaient notamment les possibilités de financement offertes par les institutions financières, les nouveaux mécanismes de financement direct ou les solutions de remplacement, les obstacles auxquels les agents des États se heurtent dans la recherche des moyens financiers nécessaires, le type d'assistance financière qui leur semble être le plus utile, les modalités de financement proposées par les industries et les formules novatrices qu'elles envisagent actuellement.

5. En ce qui concerne l'énergie, les exposés et les débats ont mis en relief un certain nombre d'enjeux importants, tels que la décentralisation de la gestion de l'énergie rurale, notamment grâce à la mise en place de systèmes hors réseaux et de mini-réseaux locaux, le renforcement du rôle joué par les énergies renouvelables et les utilisations rationnelles de l'énergie, et l'énergie et l'infrastructure nécessaire pour la réduction de la pauvreté. Le financement revêt une importance vitale pour les systèmes énergétiques en raison du coût élevé des investissements initiaux. Le Président du FEM a lancé un défi à d'autres partenaires potentiels pour qu'ils financent, en collaboration avec le FEM, des techniques reposant sur l'utilisation de panneaux solaires dans les villages en tant qu'instrument permettant de réduire le clivage tant énergétique que numérique puisque ces techniques pourraient fournir l'électricité requise pour des villages ou des centres d'information ruraux. L'Administrateur de la Grameen Bank a lancé un appel en faveur du financement de nouvelles recherches axées sur la réduction du coût des techniques solaires et éoliennes afin de les rendre mieux accessibles aux femmes en milieu rural par l'octroi de microcrédits.

6. En ce qui concerne les transports, les débats ont mis l'accent notamment sur le financement du développement des infrastructures de transport ainsi que sur les mécanismes d'entretien, les stratégies d'élimination de la pauvreté, les questions relatives aux transports ruraux et aux transports urbains, la pollution liée aux transports et la lutte contre cette pollution, les systèmes de gestion rationnelle et de fixation de prix équitables, la nécessité de financer des systèmes de transports en commun de grande envergure qui ne sont pas viables du point de vue commercial mais indispensables du point de vue social et le renforcement de l'intégration des politiques relatives à l'utilisation des sols et à la gestion des transports.

7. Aussi bien pour l'énergie que pour les transports, les participants ont appelé l'attention sur le rôle essentiel des financements émanant tant du secteur privé que du secteur public, y compris les microfinancements qui encouragent la formation de revenus par opposition aux subventions accordées dans le cadre des politiques traditionnelles d'action sociale et les synergies qui pourraient résulter de l'intégration des infrastructures d'énergie et de transport et des technologies de l'information et de la communication pour faciliter la participation active des communautés rurales au processus de mondialisation.

C. Énergie au service du développement durable

8. Les ministres ont noté que l'énergie jouait un rôle crucial dans le développement durable étant donné ses multiples incidences sur les plans économique et social et dans le domaine de l'environnement. Au cours de la période qui s'était écoulée depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, des changements importants étaient intervenus dans le secteur énergétique, essentiellement en raison d'une restructuration institutionnelle et d'une redéfinition des priorités stratégiques pour faire face aux problèmes liés à la modification du climat. Toutefois, la principale difficulté continuait de résider dans le fait qu'il fallait assurer la fourniture de services énergétiques à plus de 2 milliards de personnes vivant dans les pays en développement, qui n'avaient pas accès à ces services à l'heure actuelle. Dans ce contexte, certains ont proposé que le Sommet mondial pour le développement durable adopte un objectif qui consisterait à réduire de moi-

tié d'ici à 2015 la proportion des personnes privées d'accès à l'électricité et à des combustibles propres.

9. L'exploitation de l'énergie au service du développement durable devait être axée essentiellement sur l'élimination de la pauvreté. Les efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre cet objectif devaient être guidés par le principe des responsabilités partagées mais différenciées. De nombreux intervenant ont estimé que, étant donné l'extrême diversité des situations, des ressources en énergie, des connaissances et des expériences des pays, la neuvième session de la Commission ne devait pas adopter une attitude normative à l'égard des politiques et techniques relatives à l'énergie. On s'est accordé à reconnaître que les pays devaient avoir la faculté de choisir entre différentes options pour les politiques énergétiques, en tenant compte de leurs conditions, besoins et priorités spécifiques en matière de développement durable.

10. L'accès à l'énergie revêt une importance cruciale pour le développement économique et social et la réduction de la pauvreté. On a estimé à cet égard que le manque d'accès à l'énergie était la principale cause de la pauvreté. Étant donné que 75 % des personnes pauvres vivent en milieu rural, l'électrification des zones rurales doit être une tâche prioritaire. En améliorant l'accès des populations rurales défavorisées aux services modernes de distribution d'énergie, on pourrait améliorer simultanément les conditions de vie et de santé et créer des emplois et des débouchés nouveaux. La décentralisation de la production et de la distribution d'électricité constitue une solution de remplacement à la fourniture d'électricité par l'intermédiaire des grands réseaux traditionnels. Mais il faut pour cela renforcer les capacités des collectivités locales et créer un marché pour les systèmes utilisant des énergies renouvelables et les systèmes de production ou de distribution d'énergie à petite échelle en offrant un accès au crédit et aux mécanismes de financement, en particulier le microfinancement.

11. On a estimé qu'il faudrait entre 100 et 300 milliards de dollars des États-Unis chaque année sur une période de 20 ans pour construire des infrastructures adéquates répondant aux besoins des pays en développement en matière d'énergie. Étant donné que le secteur privé est actuellement la principale source de financement pour le développement des sources d'approvisionnement en énergie, les gouvernements devraient instaurer un environnement propice, de nature à faciliter les investissements privés.

12. Si la nécessité de promouvoir les investissements du secteur privé a été généralement admise, on a aussi reconnu qu'il y avait souvent une discordance entre les besoins sociaux et les priorités inhérentes aux investissements privés. On a également évoqué diverses mesures fondées sur le jeu du marché, par exemple l'application du principe pollueur-payeur, auxquelles on pourrait recourir pour financer un développement énergétique durable. Un intervenant a suggéré que, pour appréhender tous les enjeux liés au financement de sources d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, et envisager des démarches fondées sur le jeu du marché et impliquant l'instauration de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, un débat spécialement consacré aux investissements écologiques soit inclus dans les travaux du Sommet mondial pour le développement social.

13. Les gains qui pourraient être réalisés au niveau du rendement énergétique au cours des 20 prochaines années se situent entre 25 et 45 %. Les gouvernements devraient donc encourager les investissements dans les nouvelles technologies à haut

rendement énergétique pour remplacer les matériels vétustes et adopter une panoplie de mesures pour gérer la demande d'énergie. L'amélioration des rendements énergétiques permet également de réduire le volume des investissements nécessaires pour de nouvelles installations de production d'électricité. On pourrait envisager d'autres mesures pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie, par exemple la promotion d'instruments faisant appel aux lois du marché, la suppression des subventions nuisibles, l'adoption de normes de rendement pour les appareils ménagers et l'octroi d'incitations fiscales et financières. Le renforcement des capacités techniques, la création de centres de production moins polluants, la promotion des transferts de technologie et la mise en place de centres de documentation pour les échanges d'information et l'identification de nouveaux créneaux ont également été mentionnés.

14. Le développement des techniques d'exploitation des énergies renouvelables et leur application à grande échelle constituent un autre facteur clef pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. On a noté que les énergies éolienne, solaire, géothermique et la petite hydroélectricité ne représentaient actuellement que 2 % environ de la consommation énergétique mondiale. La mise en valeur d'énergies renouvelables commercialement exploitables par certains pays développés ou en développement avec des prêts importants consentis par les banques multilatérales de développement peut donner un nouvel élan à l'utilisation de ces sources d'énergie qui, dans l'ensemble, ne produisent pas d'émissions. De nombreux pays ont fait savoir qu'ils fixaient des objectifs pour la part consacrée aux énergies renouvelables dans la composition de leurs approvisionnements en énergie.

15. Plusieurs intervenants ont fait remarquer que, pour assurer une plus large diffusion des techniques d'exploitation des énergies renouvelables, il était essentiel d'adopter des mesures visant à faciliter les transferts de technologie et la mise en place de mécanismes de financement et de crédit novateurs, et d'émettre sur le marché des signaux appropriés pour les investissements du secteur privé. L'idée selon laquelle les systèmes utilisant des énergies renouvelables offraient une solution optimale pour l'électrification décentralisée des zones rurales et devaient être promus comme moyen d'encourager le développement économique dans les zones rurales et d'accroître la justice sociale a recueilli une large adhésion.

16. La privation d'accès à l'énergie dans un pays donné ou les inégalités qui existent dans l'accès à l'énergie posent des problèmes de justice sociale, notamment à l'égard du rôle des femmes. La collecte de combustibles dans les zones rurales, l'absence de matériel de réfrigération pour les aliments et les médicaments, et le temps plus long requis pour la cuisson à l'aide de combustibles traditionnels imposent des charges supplémentaires aux femmes. Les populations autochtones du monde entier sont également victimes d'injustices en ce qui concerne la maîtrise des ressources énergétiques et l'accès aux services énergétiques, même dans les zones qui sont théoriquement placées sous leur juridiction.

17. L'énergie nucléaire suscite un certain nombre de préoccupations liées à la sécurité, notamment à la gestion et au traitement des combustibles irradiés et d'autres résidus qui sont perçus comme étant très dangereux par de nombreux pays et de nombreux groupes au sein des sociétés. Même si certains experts, organisations et pays considèrent qu'aucune source d'énergie possible ne doit être écartée et sont favorables à la poursuite des travaux de recherche sur les questions touchant la sécuri-

té nucléaire, nombre de participants se sont déclarés fermement opposés à un nouveau développement et à une utilisation accrue des techniques nucléaires.

D. Atmosphère

18. Parmi les questions liées à la pollution atmosphérique qui doivent être traitées figurent notamment l'urbanisation croissante et les liens existant entre la croissance économique, l'utilisation de l'énergie et les modes de production et de consommation non viables. De nombreux représentants ont souligné l'importance du transfert de techniques écologiquement rationnelles, et adaptées aux conditions locales, en direction des pays en développement en tant qu'instrument efficace pour la réduction de la pollution et des émissions atmosphériques. La nécessité de promouvoir le renforcement des capacités, la formation et la sensibilisation de l'opinion publique, en mettant davantage l'accent sur les mesures d'adaptation, a également été mentionnée.

19. On a estimé que les personnes démunies – femmes, jeunes et personnes âgées, notamment – étaient particulièrement vulnérables face à la pollution atmosphérique, avec ses effets perniciose sur la santé, du fait de l'utilisation d'énergies traditionnelles à rendement médiocre. Il fallait donc prendre des mesures pour mieux aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de prévention de la pollution atmosphérique et de lutte contre cette pollution, et pour ce qui est d'encourager le transfert et l'utilisation de techniques et de combustibles moins polluants.

20. La pollution atmosphérique transfrontière a été mentionnée comme un sujet de préoccupation particulièrement important du point de vue de la protection de l'atmosphère. Du fait que la pollution atmosphérique ne respecte pas les frontières nationales, le problème doit être traité à l'échelle régionale et mondiale en créant des mécanismes de coopération appropriés ou en renforçant ceux qui existent déjà. On a exprimé l'espoir que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, lorsqu'elle serait appliquée, contribuerait également à éliminer certaines des substances les plus toxiques polluant l'atmosphère. On a engagé vivement les pays à adhérer à la Convention pour accélérer les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans la résolution de ce problème. Il serait indispensable de consacrer des fonds au renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition pour les aider à éliminer les polluants organiques persistants.

21. Une coopération régionale entre les pays de l'Asie du Nord-Est a été instaurée en vue de définir collectivement des mesures pour faire face à la pollution atmosphérique transfrontière et de les mettre en oeuvre. Lors d'une récente réunion des parties, un consensus s'est dégagé autour de plusieurs activités répondant à un large éventail de préoccupations régionales liées à l'environnement, en particulier à la régénération des écosystèmes, à l'éducation écologique et au phénomène du sable jaune. Ce dernier problème n'est plus limité à l'Asie du Nord-Est, il exige une action à l'échelle mondiale.

22. Presque toutes les délégations se sont déclarées fermement convaincues que le Protocole de Kyoto gardait son importance fondamentale pour la coopération mondiale sur la question de l'évolution du climat, malgré les déceptions suscitées par le fait que l'on ne soit pas parvenu à un accord final lors de la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations

Unies sur les changements climatiques à La Haye en novembre 2000, et par des événements ultérieurs. On a exprimé le ferme espoir que la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties, en juillet 2001, donnerait des résultats satisfaisants avec une réaffirmation de l'attachement au Protocole de Kyoto et la réalisation d'un consensus entre toutes les nations sur des orientations pour l'avenir.

23. Certains participants ont préconisé la réalisation d'études complémentaires sur la variabilité du climat et souligné parallèlement la nécessité d'élaborer un programme d'action mondial détaillé pour la prévention des catastrophes naturelles, mettant l'accent sur la coopération internationale pour renforcer les dispositifs de prévention et d'alerte avancée. On a également indiqué que le renforcement des capacités, les transferts de technologie et les mesures d'adaptation axés sur la réduction des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les mécanismes du marché encourageant la participation du secteur privé revêtaient une importance cruciale pour aider les pays en développement à faire face à l'évolution du climat.

24. Le couloir biologique meso-américain, qui visait à préserver les ressources naturelles en Amérique centrale, avait été mis en place. Étant donné la vaste couverture forestière et végétale qu'elle possédait, la région constituait un puits de carbone potentiel qui pouvait aider à stabiliser le climat mondial. Citant un autre exemple analogue, on a noté que les forêts boréales de la Fédération de Russie absorbaient chaque année 200 millions de tonnes de carbone provenant de l'atmosphère, selon les estimations.

25. Pour les petits États insulaires en développement, la consommation de combustibles fossiles et le réchauffement de la planète qui en découle étaient des sujets de préoccupation extrêmement importants. Leur consommation d'énergie et leurs émissions de polluants atmosphériques étaient minuscules au regard des normes mondiales mais les risques que ces pays encourent du fait du réchauffement étaient tout à fait disproportionnés. Même s'ils jugeaient que le Protocole de Kyoto n'était pas assez ambitieux et que les objectifs fixés pour la réduction des émissions étaient insuffisants au vu des données scientifiques, le Protocole constituait pour eux un premier pas vital sur cette voie. Plusieurs petits États insulaires en développement avaient ratifié le Protocole.

26. Outre le problème de la modification du climat, l'appauvrissement continu de la couche d'ozone restait un sujet de préoccupation au vu des résultats d'une récente étude scientifique qui mettaient en évidence un accroissement record de la taille du trou dans la couche d'ozone de l'hémisphère Sud. On a donc recommandé instamment d'augmenter les ressources du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement en vue de réduire l'utilisation de chlorofluorocarbones sur leur territoire.

E. Transports

27. Un grand nombre de pays ont fait observer que les transports et la mobilité jouaient un rôle positif et essentiel dans la société. L'amélioration des systèmes de transport dans l'optique d'un développement durable, y compris l'amélioration des conditions d'accès aux transports, permet d'encourager le développement économique et social, de faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et de contribuer à l'élimination de la pauvreté. Pour réaliser ce dernier objectif, il est vital de répondre aux besoins des populations pauvres des zones tant ur-

baines que rurales dans le domaine des transports. On a relevé en outre que la mondialisation exigeait des systèmes de transport modernes et efficaces et que les pays dotés de systèmes inadéquats ne seraient peut-être pas capables de soutenir efficacement la concurrence pour attirer des investissements étrangers directs ou pour commercialiser leurs produits.

28. La croissance urbaine rapide pose un grave problème à de nombreux pays, notamment aux pays en développement, qui doivent, dans ce contexte, faire face à une demande toujours croissante dans le domaine des transports et assurer la réalisation d'objectifs économiques et sociaux en limitant au minimum les répercussions négatives sur l'environnement. Dans les pays en développement, ces problèmes sont aggravés par les moyens limités dont ils disposent et l'insuffisance de la base technologique.

29. Une planification efficace de l'utilisation des sols peut contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable dans le secteur des transports, notamment ceux qui ont trait à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des émissions, et il faudrait établir un lien entre la planification de l'utilisation des sols et la planification des transports. Les besoins des femmes en matière de transports devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette planification, tout comme ceux des personnes défavorisées et des personnes qui nécessitent un traitement particulier. L'importance cruciale de l'ouverture et de la transparence dans le contexte de la planification à long terme des transports pour la réalisation d'un consensus et la participation de toutes les parties intéressées au processus de planification a été mentionnée.

30. Certains pays ont souligné que les transports consommaient beaucoup d'énergie, que cette consommation augmentait et qu'ils causaient une pollution atmosphérique avec des répercussions négatives majeures sur la santé humaine et l'environnement. Les zones hébergeant des écosystèmes fragiles, telles que les régions montagneuses, étaient particulièrement vulnérables. Les solutions aux problèmes des transports devaient mettre l'accent sur l'accessibilité et la rationalité et être compatibles avec la protection de la santé humaine et des écosystèmes.

31. Malgré les progrès enregistrés dans l'adoption de réglementations nationales prohibant la présence de plomb dans l'essence, cette substance pose toujours un grave problème de santé dans de nombreux pays.

32. Plusieurs pays ont évoqué les risques potentiels associés au transport transfrontière de déchets nucléaires et demandé que les accords internationaux pertinents soient respectés.

33. Dans certains pays développés, on a signalé un découplage entre le développement des transports et la croissance économique à la suite de l'adoption d'une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'entrée en vigueur de normes applicables aux carburants et aux émissions. Cependant, les véhicules automobiles et d'autres véhicules à moteur à combustion interne constituent toujours une importante source de pollution et de congestion dans la plupart des pays, développés ou en développement, malgré ces améliorations. Dans beaucoup de pays développés, le transport par véhicules privés continue de supplanter les transports publics, même dans les zones urbaines à forte densité. On a noté que le cyclisme et la marche étaient parfois des modes de transport importants dans ces zones, mais que cela supposait la mise en place d'une infrastructure appropriée.

34. De nombreux pays ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts dans les domaines du transfert de technologie, de la mobilisation de ressources financières et du renforcement des capacités pour promouvoir des systèmes de transport permettant d'atteindre les objectifs du développement durable. Les institutions financières internationales et régionales ont été encouragées à multiplier les prêts accordés au secteur des transports afin de promouvoir ce mode de développement. Certains pays ont également mentionné les évaluations écologiques et l'adoption de normes et de directives applicables au secteur des transports, parmi les mesures possibles. Faisant part de son expérience, un pays a indiqué qu'il avait financé le développement des infrastructures avec des obligations municipales assorties d'avantages fiscaux et avec des partenariats entre le secteur privé et le secteur public et des garanties d'emprunt, formules dont d'autres pays pourraient s'inspirer pour résoudre les problèmes de financement.

Certains pays ont noté que les progrès des technologies offraient des promesses pour le secteur des transports à long terme. On a également souligné l'importance de la communauté scientifique et la nécessité d'appuyer et d'encourager la participation des milieux scientifiques des pays en développement aux activités de recherche-développement. Le rôle joué par le secteur privé en tant que source de compétences gestionnelles, financières et techniques, ainsi que son rôle dans la fourniture de services de transport et l'organisation de financements ont été mentionnés.

F. Information pour la prise de décisions et la participation

36. Plusieurs pays ont fait valoir que le développement durable nécessitait la participation de toutes les tranches de la société et un libre accès aux données relatives à l'environnement et au développement durable. Les nouvelles économies du savoir offrent la possibilité de rassembler et diffuser les données plus efficacement, plus rapidement et plus largement à toutes les tranches de la société. La collaboration avec le secteur privé doit se poursuivre si l'on veut promouvoir la publication et la diffusion des informations disponibles sur le marché selon les besoins. En outre, il est nécessaire de créer des conditions favorables à l'existence de médias indépendants et objectifs. L'information pour la prise de décisions doit avoir une base scientifique et elle doit être élaborée en collaboration avec toutes les parties prenantes et les principaux groupes. Il faut s'efforcer de renforcer les capacités et d'aider les pays à surmonter le « fossé numérique » pour qu'ils puissent évaluer et utiliser les données relatives au développement durable fournies par les organisations internationales. Il conviendrait de rechercher les moyens d'établir une « base de données d'information complète sur l'environnement », qui soit accessible aux pays en développement. Les organismes des Nations Unies, en particulier, devraient améliorer la divulgation et la diffusion aux petits États insulaires en développement d'informations sur les faits nouveaux dans le domaine de l'énergie, notamment les données relatives aux investisseurs potentiels, par l'intermédiaire du Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET).

37. Un certain nombre de pays ont fait savoir qu'ils accordaient une grande valeur au programme de travail de la Commission sur les indicateurs du développement durable et plusieurs ont exprimé le désir de poursuivre le travail accompli dans ce domaine, compte tenu en particulier des liens entre ces indicateurs et les priorités et objectifs nationaux, en reconnaissant que ces indicateurs étaient, par nature, appliqués sur une base volontaire et ne sauraient servir à justifier un quelconque type de

conditionnalité. D'autres ont fait remarquer qu'en présentant à leurs interlocuteurs la formulation qu'ils proposaient, ils avaient fait preuve d'une extrême souplesse et ont exprimé l'espoir que cette formulation serait retenue lors des négociations ultérieures.

G. Coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice

38. De nombreux participants ont reconnu combien il importait d'instaurer un environnement national propice, fondé sur des politiques macroéconomiques efficaces et une bonne gouvernance, tout en soulignant qu'il fallait renforcer la coopération internationale à l'appui des pays en développement. Plusieurs pays développés ont exprimé le désir de respecter leurs engagements en matière de coopération pour le développement, notamment l'objectif qu'ils se sont donné de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD. On a également souligné l'importance d'une meilleure coordination de l'APD en vue d'une approche intégrée du développement durable. À cet égard, on a mis en avant le suivi intégré et coordonné de la série de conférences et de sommets internationaux organisés par l'Organisation des Nations Unies dans les années 90.

39. On a noté le rôle primordial joué par le FEM qui fournit des ressources supplémentaires en matière d'environnement mondial. Certains représentants ont souligné l'importance des engagements en faveur de la reconstitution substantielle du FEM. L'un des représentants a appuyé une proposition visant à faire du FEM un mécanisme financier pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Plusieurs représentants ont exhorté les organisations financières internationales, y compris les banques de développement régionales et sous-régionales, à continuer de soutenir financièrement les efforts de développement durable entrepris par les pays en développement. On a également souligné l'importance du secteur financier dans le domaine de l'investissement financier pour le développement durable.

40. On a souligné la nécessité d'une répartition juste et équitable des bienfaits de la mondialisation, particulièrement entre les pays en développement, ce qui exigeait la création de systèmes financiers, monétaires et commerciaux multilatéraux non discriminatoires, ouverts, justes et équitables, les pays en développement participant pleinement aux processus normatifs et réglementaires internationaux. On a noté que les mesures et normes environnementales pouvaient être utilisées comme des barrières commerciales déguisées contre les produits exportés par les pays en développement. Néanmoins, plusieurs représentants ont souligné combien, en matière d'environnement, il importait de mettre au point, d'appliquer et de faire respecter des règlements, pratiques et dispositions légales dans le domaine du commerce. L'importance d'une synergie entre le commerce et l'environnement a été largement réaffirmée. On a attiré l'attention sur la nécessité de trouver une solution au problème de la dette extérieure des pays en développement. Leurs besoins propres en matière de transfert de technologie dans des conditions favorables et de renforcement des capacités ont également été mis en avant.

41. On a reconnu que l'expansion du commerce et des investissements internationaux, de même que le renforcement des partenariats entre les États et les autres acteurs, en particulier le secteur privé, allaient dans le sens du développement durable.

C'est pourquoi les gouvernements et les donateurs devaient tenir compte des questions environnementales et sociales dans les politiques économiques. Certains représentants ont reconnu l'importance des stratégies nationales de développement durable à cet égard. Plusieurs organisations internationales, notamment la Banque mondiale et le PNUD, s'efforçaient de faire du développement durable une partie intégrante de leur stratégie générale.

42. Outre la coopération internationale, la coopération et la collaboration régionales ont été évoquées en tant qu'éléments essentiels d'une stratégie efficace en faveur du développement durable, particulièrement parmi les petits États insulaires en développement.

H. Préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en 2002

43. Les ministres et autres participants se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée d'évoquer les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) et ont rendu hommage au travail de préparation du Sommet accompli par la Commission à la session en cours. Les décisions et recommandations qu'elle adoptera contribueront considérablement aux préparatifs et auront un effet positif.

44. On a fait remarquer que le Sommet était pour la communauté internationale une occasion politique importante de renouveler ses engagements en faveur du développement durable sous tous ses aspects sociaux, économiques et environnementaux – et de renforcer le partenariat entre pays développés et pays en développement, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Il permettait également d'aborder, en tenant dûment compte de l'urgence de la situation, les problèmes nouveaux apparus depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tels que la mondialisation et l'aggravation de la pauvreté dans de nombreux pays.

45. Plusieurs ministres et d'autres participants ont évoqué les conséquences de la mondialisation pour le développement durable. Pour certains, elle devait être l'un des thèmes essentiels, voire prioritaires, du Sommet, tandis que d'autres étaient tout aussi convaincus, sans nier l'importance de la mondialisation, que le sujet essentiel du Sommet devait être le développement durable. Néanmoins, si la mondialisation devait être l'un des principaux thèmes abordés, le secteur privé devrait jouer un rôle particulièrement important dans les préparatifs de 2002, en raison de son expérience en la matière. Il importerait également d'identifier les aspects de la mondialisation qui influent le plus sur le développement durable et qui appellent l'attention de la communauté internationale. Il est urgent de gérer le processus de la mondialisation de manière à ce qu'il contribue au développement durable.

46. On a réaffirmé l'importance de questions stratégiques qui seront abordées lors du Sommet, telles que la santé, l'atténuation de la pauvreté, les couplages dans le domaine de l'environnement et la capacité de charge d'un écosystème, l'émancipation des femmes, le développement humain, le commerce et l'investissement. Certains ont estimé que la Déclaration du Millénaire (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale) énonçait des principes de base sur lesquels le Sommet pourrait s'appuyer. Le succès du Sommet serait lié aux résultats de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement

du développement à l'échelon intergouvernemental, du lancement du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (courant 2001), de la réunion sur la reconstitution du FEM et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

47. Il semble assez généralement admis que l'examen et l'évaluation des progrès accomplis au cours de ces 10 dernières années dans l'application des engagements pris à Rio devraient être le point de départ de l'examen des thèmes nouveaux ou émergents. L'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 devait être l'occasion d'un bilan et d'une évaluation suffisamment approfondis pour permettre d'identifier les inadéquations et les contraintes, et élaborer des mesures concrètes pour y remédier. Parallèlement, le Sommet devrait être tourné vers l'avenir, viser des objectifs concrets et définir des cibles précises. Certains ministres souhaitaient que le Sommet aboutisse à des résultats concrets et à une « nouvelle donne internationale », notamment dans des domaines cruciaux tels que le commerce et le financement du développement durable, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et l'accès aux marchés. Il devrait être axé sur l'exécution et les moyens d'exécution des objectifs et recommandations des mesures pour s'attaquer à ces problèmes persistants. La nécessité de rendre opérationnel le développement durable sous tous ses aspects et de mettre l'accent sur la réalisation des objectifs définis dans Action 21 a souvent été évoquée.

48. En dernière analyse, l'adoption d'objectifs quantifiables et réalisables et l'évaluation du degré de concrétisation des engagements pris et du niveau de mobilisation des fonds nécessaires au financement des objectifs fixés permettraient de mesurer véritablement les résultats du Sommet.

49. Plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts en vue de la pleine intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux liés au développement durable et ont exprimé l'espoir que le Sommet indiquerait clairement à la communauté internationale que l'approche intégrée est la seule façon d'assurer la croissance économique tout en améliorant la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des terres et la durabilité des modes de consommation et de production.

50. Plusieurs ministres ont néanmoins évoqué la nécessité de mieux expliquer au public, y compris aux agents publics, le sens du développement durable. Un sondage effectué récemment dans un pays membre a indiqué qu'un très faible pourcentage de la population comprenait la signification du développement durable. Il était indispensable de retrouver l'esprit de Rio et de faire passer un message d'espoir et de confiance en l'avenir. À cet égard, plusieurs ministres ont souligné qu'il fallait élaborer d'urgence une stratégie faisant appel aux médias pour expliquer au grand public la signification du développement durable, à partir d'exemples concrets de la vie courante. Si les enjeux du Sommet ne peuvent pas être expliqués au grand public de façon compréhensible, le Sommet ne suscitera guère d'intérêt et ne sera qu'un exercice formaliste.

51. On a reconnu que, loin de relever de la seule responsabilité du gouvernement, voire d'un ministère, le développement durable nécessiterait la mobilisation de tous. La plupart des ministres ont convenu que la participation et les partenariats étaient indispensables au succès du Sommet. Il était primordial d'établir des partenariats entre le Nord et le Sud, entre le monde des affaires et chaque gouvernement et entre chaque gouvernement et les groupes de la société civile. Les ministres ont souligné combien il importait de renforcer la collaboration et la participation effective de tou-

tes les parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, à l'ensemble des préparatifs et au Sommet lui-même. De nombreux groupes de la société civile des pays en développement auraient besoin d'une aide financière pour participer plus efficacement aux préparatifs et un appel a été lancé à la générosité des pays donateurs.

52. Les représentants ont rendu compte des préparatifs en cours dans leurs pays respectifs. L'examen national avait déjà donné un nouvel élan aux engagements pris en matière de développement durable à tous les niveaux et il donnerait des informations et des enseignements précieux sur la mise en oeuvre d'Action 21 aux niveaux national et local. En outre, un travail intensif d'élaboration des stratégies régionales en matière de développement durable est en cours.

53. La volonté des gouvernements de ne ménager aucun effort en vue de préparer le Sommet a été réaffirmée.

Chapitre IV

Thème sectoriel : énergie

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 2e et 13e séances, les 16 et 27 avril 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur le dialogue multipartite sur une politique viable de l'énergie des transports (E/CN.17/2001/6);

b) Additif : document de synthèse établi par le secteur des entreprises et l'industrie (E/CN.17/2001/6/Add.1);

c) Additif : document de travail présenté par les milieux scientifiques et technologiques (E/CN.17/2001/6/Add.2);

d) Additif : document de travail fourni par les travailleurs et les syndicats (E/CN.17/2001/6/Add.3);

e) Additif : document de synthèse établi par les autorités locales (E/CN.17/2001/6/Add.4);

f) Additif : document de travail présenté par les organisations non gouvernementales (E/CN.17/2001/6/Add.5);

g) Rapport du Secrétaire général sur la viabilité de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie : tendances ressortant des rapports nationaux (E/CN.17/2001/12 et Corr.1);

h) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable (E/CN.17/2001/15);

i) Note verbale datée du 3 avril 2001, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.17/2001/18);

j) Rapport du Secrétaire général sur l'énergie et le développement durable : options et stratégies en vue des mesures à prendre concernant les principaux enjeux (E/CN.17/ESD/2001/2);

k) Lettre datée du 16 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.17/2001/7);

l) Lettre datée du 17 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.17/2001/8);

m) Lettre datée du 2 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de l'Alliance des petits États insulaires (E/CN.17/2001/11).

2. À sa 2e séance, le 16 avril, la Commission a examiné cette question en même temps que les points 4, 5, 6 et 7; des communications ont été faites par : David Stuart (Australie), Coprésident du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère; Madina Jarbussynova (Kazakhstan), Coprésidente du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un en-

vironnement propice; Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche) et Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), Coprésidents du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable.

Mesures prises par la Commission

Énergie

3. À sa 13e séance, le 27 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Énergie et développement durable », présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Alison Drayton (Guyana), à l'issue de consultations officielles.
4. À la même séance, la Vice-Présidente a rendu compte des résultats des consultations finales tenues sur le projet de décision.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/1).
6. À la même séance, la Commission a pris note des documents E/CN.17/2001/12 et Corr.1 et E/CN.17/2001/15.

Chapitre V

Thème sectoriel : atmosphère

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 2e et 13e séances, les 16 et 27 avril 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la protection de l'atmosphère (E/CN.17/2001/2);

b) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère (E/CN.17/2001/16).

2. À sa 2e séance, le 16 avril, la Commission a examiné cette question en même temps que les points 3, 5, 6 et 7; des communications ont été faites par : David Stuart (Australie), Coprésident du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère; Madina Jarbussynova (Kazakhstan), Coprésidente du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice; Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche) et Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), Coprésidents du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable.

Mesures prises par la Commission

Atmosphère

3. À sa 13e séance, le 27 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Protection de l'atmosphère », présenté par le Vice-Président de la Commission, David Stuart (Australie), à l'issue de consultations officielles.

4. À la même séance, le Vice-Président a rendu compte des résultats des consultations finales tenues sur le projet de décision et fait état de la déclaration prononcée par le représentant du Japon à la cinquième réunion du Groupe de rédaction III, le 27 avril (voir chap. XII, sect. C, par. 12).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/2).

Chapitre VI

Secteur économique/grand groupe : transports

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à ses 2e, 5e, 6e et 13e séances, les 17, 18 et 27 avril 2001. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les transports (E/CN.17/2001/3);
- b) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère (E/CN.17/2001/16);
- c) Lettre datée du 14 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.17/2001/13);
- d) Exposé présenté par la Fédération internationale de la vieillesse, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social (E/CN.17/2001/NGO/1).

2. À sa 2e séance, le 16 avril, la Commission a examiné la question en même temps que les points 3, 4, 6 et 7; des communications ont été faites par : David Stuart (Australie), Coprésident du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère; Madina Jarbussynova (Kazakhstan), Coprésidente du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice; Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche) et Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), Coprésidents du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable.

Thème : « Partenariats entre les secteurs public et privé aux fins d'une gestion durable de l'énergie au service des transports »

3. À la 5e séance, le 17 avril, des communications ont été faites par des représentants des entreprises et de l'industrie, des milieux scientifiques, des syndicats, des administrations locales et des organisations non gouvernementales.

4. À la même séance, les représentants du Pakistan et de la Suède ont fait des déclarations en réponse à ces communications.

5. À la même séance, le représentant du Brésil a fait une déclaration.

6. À la même séance, les représentants des entreprises et de l'industrie, des organisations non gouvernementales, des milieux scientifiques, des syndicats et des administrations locales ont fait des déclarations.

Thème : « Planification d'une gestion durable des transports : choix et modèles pour la conception d'établissements humains et options possibles en matière de véhicules »

7. À la 6e séance, le 18 avril, des communications ont été faites par des représentants des entreprises et de l'industrie, des milieux scientifiques, des syndicats, des administrations locales et des organisations non gouvernementales.

8. À la même séance, les représentants de la Pologne et du Japon ont fait des déclarations en réponse à ces communications.

9. À la même séance, l'observateur de la Suède a fait une déclaration.
10. À la même séance, des représentants des administrations locales, des organisations non gouvernementales, des syndicats, des milieux scientifiques, ainsi que des entreprises et de l'industrie ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

11. À sa 13e séance, le 27 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Transports », présenté par le Vice-Président de la Commission, David Stuart (Australie), à l'issue de consultations officielles.
12. À la même séance, le Vice-Président a rendu compte des résultats des consultations finales tenues sur le projet de décision.
13. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/3).

Chapitre VII

Thème intersectoriel : information pour la prise de décisions et la participation

1. La Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour à ses 2e et 13e séances, les 16 et 27 avril 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'information pour la prise de décisions et la participation (E/CN.17/2001/4);

b) Additif : programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable (E/CN.17/2001/4/Add.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports nationaux à la Commission du développement durable (E/CN.17/2001/14);

d) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice (E/CN.17/2001/17).

2. À sa deuxième séance, le 16 avril, la Commission a examiné la question en même temps que les points 3, 4, 5 et 7; des communications ont été faites par : David Stuart (Australie), Coprésident du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère; Madina Jarbussynova (Kazakhstan), Coprésidente du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice; Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche) et Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), Coprésidents du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable.

Mesures prises par la Commission

Information pour la prise de décisions et la participation

3. À sa 13e séance, le 27 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Information pour la prise de décisions et la participation », présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Alison Drayton (Guyana), à l'issue de consultations officielles.

4. À la même séance, la Vice-Présidente a rendu compte des résultats des consultations finales tenues sur le projet de décision.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/4).

Chapitre VIII

Thème intersectoriel : coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à ses 2e et 13e séances, les 16 et 27 avril 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour l'instauration d'un climat propice au développement durable (E/CN.17/2001/5);

b) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice (E/CN.17/2001/17).

2. À sa 2e séance, le 16 avril, la Commission a examiné la question en même temps que les points 3, 4, 5 et 6; des communications ont été faites par : David Stuart (Australie), Coprésident du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère; Madina Jarbussynova (Kazakhstan), Coprésidente du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice; Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche) et Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), Coprésidents du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable.

Mesures prises par la Commission

Coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice

3. À sa 13e séance, le 27 avril, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Information pour la prise de décisions et la participation », présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Alison Drayton (Guyana), à l'issue de consultations officielles.

4. À la même séance, la Vice-Présidente a rendu compte des résultats des consultations finales tenues sur le projet de décision.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/5).

Chapitre IX

Réunion de haut niveau

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à ses 7e, 8e, 9e, 10e et 11e séances, du 18 au 20 avril 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur les transports et l'atmosphère (E/CN.17/2001/16);

b) Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice (E/CN.17/2001/17);

c) Note du Secrétariat sur les principaux problèmes à examiner lors de la réunion de haut niveau (E/CN.17/2001/CRP.2);

d) Note du Secrétariat sur le Sommet mondial pour le développement durable (E/CN.17/2001/CRP.3).

Table ronde sur le financement de l'énergie et des transports aux fins du développement durable

2. À la 7e séance, le 18 avril 2001, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a dirigé le débat.

3. À la même séance, des communications ont été faites par : Ian Johnson, Vice-Président de la Banque mondiale; Mohammed El-Ashry, Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial; Mohammed Yunus, Directeur général de la Grameen Bank; Sutiyoso, Gouverneur de Jakarta (Indonésie); Syda Bbumba, Ministre de l'énergie et des mines de l'Ouganda; Milos Kuzvart, Ministre de l'environnement de la République tchèque; Mark Moody-Stuart, Président du groupe Royal Dutch/Shell du Royaume-Uni; Rolf Hederg, Directeur régional pour les Amériques, bus et cars Scania de Suède.

4. À la même séance, la Commission a engagé le débat et les représentants de la Chine, du Brésil, de la Tunisie, de Maurice et des États-Unis ont fait des interventions, ainsi que les représentants d'Antigua-et-Barbuda et de l'Autriche, qui participaient au débat en qualité d'observateurs.

5. À la même séance, l'observateur de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a également fait une déclaration.

6. À la 8e séance, le 19 avril, des communications ont été faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement.

7. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), le Ministre de l'environnement de la Suède (au nom de l'Union européenne et également de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, et de la Slovénie, ainsi que de Chypre et de Malte), le Ministre de l'environnement de l'Autriche, le Représentant perma-

ment du Chili (au nom du Groupe de Rio), le Ministre de l'environnement de la République tchèque, le Ministre de l'environnement de la Finlande, le Ministre des entreprises publiques de l'Irlande, le Ministre de l'environnement et des forêts de l'Inde, le Sous-Secrétaire au plan et aux politiques de l'environnement du Mexique, le Ministre de l'environnement et de l'énergie du Danemark, le Premier Ministre adjoint du Royaume-Uni et le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de l'Algérie.

8. À sa 9e séance, le 19 avril, la Commission a engagé le débat et les représentants de la Belgique, du Japon, de la Pologne et des États-Unis ont fait des interventions, ainsi que les représentants de l'Islande, de la Suède, de l'Arabie saoudite et de la Finlande, qui participaient au débat en qualité d'observateurs.

9. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation internationale du Travail, qui participaient au débat en qualité d'observateurs.

10. À la même séance, les représentants du Groupe de jeunesse, des entreprises, des syndicats, des milieux scientifiques et du Groupe d'organisations non gouvernementales sur l'énergie et le changement climatique ont également fait des déclarations.

11. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par le Représentant permanent de Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), l'Ambassadeur des États-Unis, le Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire de l'Allemagne, le Ministre de l'environnement de la République de Corée, le Ministre de l'environnement et du tourisme de l'Afrique du Sud, le Secrétaire d'État à l'économie de la Suisse, le Ministre de l'environnement de la Pologne, le Représentant permanent de Chypre, l'Ambassadeur du Japon, le Ministre de l'environnement du Canada, le Représentant permanent de la Mongolie, le Représentant permanent du Guatemala, le Ministre de l'industrie et de l'énergie de Kiribati (au nom du Forum des îles du Pacifique), le Représentant permanent de la Fédération de Russie, le Ministre de l'environnement de l'Égypte, le Représentant permanent de l'Indonésie auprès du PNUE à Nairobi, le Ministre de l'environnement de la Norvège, le Représentant permanent de Nauru, le Représentant permanent adjoint de la Chine, le Représentant permanent du Bangladesh, le Ministre de l'énergie de la Nouvelle-Zélande, le Ministre de la coopération internationale pour l'environnement et le développement de Monaco, le Représentant permanent du Bélarus, le Ministre de l'environnement de l'Espagne, le Ministre des forêts et de l'environnement de Sri Lanka, le Vice-Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et du développement des forêts de la Bolivie, le Représentant permanent du Brésil, le Ministre de l'environnement de Maurice, le Représentant permanent de la Barbade (au nom de la Communauté des Caraïbes), le Ministre de l'environnement de la Côte d'Ivoire et le Vice-Ministre de l'environnement du Mozambique.

12. À la 10e séance, le 20 avril, les représentants de la Thaïlande, de la République de Corée, des États-Unis, de la République tchèque et du Mexique ont fait des déclarations, ainsi que les représentants du Maroc et de la Finlande, qui participaient au débat en qualité d'observateurs.

13. À la même séance, le Vice-Président du Fonds international de développement agricole a fait une déclaration.

14. À la même séance, le Président de la quatrième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration.

15. À la même séance, les représentants du Forum des peuples autochtones et de l'organisation World Circle of the Consensus ont également fait des déclarations.

16. À la 11e séance, le 20 avril, des déclarations ont été prononcées par le Ministre de l'énergie de l'Angola, le Ministre de l'environnement et de l'aménagement de l'espace de la Slovaquie, le Ministre de l'énergie du Kenya, le Vice-Ministre de l'économie de la Lituanie, le Vice-Ministre des transports de Cuba, le Ministre de la protection de l'environnement et de l'aménagement de l'espace de la Croatie, le Directeur général adjoint et Coordonnateur du Conseil philippin pour le développement durable, le Ministre de l'environnement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Ministre de l'environnement de l'Italie, le Représentant permanent du Pakistan, le Représentant permanent du Burkina Faso, le Ministre de l'environnement et de l'aménagement de l'espace de la France, le Ministre de l'environnement du Nigéria, le Directeur général de l'Office national des énergies renouvelables de la Tunisie, le Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana, le Représentant permanent adjoint de la République populaire démocratique de Corée, le Secrétaire général du Département de l'environnement du Maroc, le Représentant permanent du Népal, le Représentant permanent de l'Iraq, le Représentant permanent de la Malaisie, le Représentant permanent du Pérou, le Représentant permanent du Bénin et le Représentant permanent du Venezuela.

17. À la même séance, le Président a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

18. À sa 13e séance, le 27 avril, la Commission a été informée qu'aucun projet de décision n'était présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

À la même séance, la Commission a pris note des documents E/CN.17/2001/CRP.2 et CRP.3.

Chapitre X

Questions diverses

1. La Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour à sa 13e séance, le 27 avril 2001. Elle était saisie de la note du Secrétariat sur le projet de budget-programme de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.17/2001/L.1).

Mesures prises par la Commission

2. À la 13e séance, le 27 avril, les représentants de l'Égypte et du Nigéria ont fait des déclarations.
3. À la même séance, la Commission a pris note du document E/CN.17/2001/L.1 (voir chap. I, sect. B, décision 9/6).

Chapitre XI

Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa 13e séance, le 27 avril 2001.

Mesures prises par la Commission

2. À la même séance, la Commission a été informée que, conformément aux dispositions de la résolution 55/199 de l'Assemblée générale, aucune proposition ne serait présentée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Chapitre XII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session

1. À sa 13e séance, le 27 avril 2001, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session (E/CN.17/2001/L.2).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport, tel qu'oralement révisé, et chargé le Rapporteur d'en achever la mise au point.

Chapitre XIII

Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée de la session

1. Conformément à la décision 1999/280 du Conseil économique et social, la Commission du développement durable a tenu sa neuvième session du 16 au 27 avril 2001. Elle a tenu 13 séances (1re à 13e séance) et plusieurs séances officieuses.
2. À la 2e séance, le 16 avril, le Président, M. Bedrich Moldan (République tchèque) a ouvert la session et fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation a également fait une déclaration liminaire.

B. Élection du Bureau

4. À la 1re séance, le 5 mai 2000, la Commission a élu par acclamation le Bureau suivant :

<i>Président :</i>	Bedrich Moldan (République tchèque)
<i>Vice-Présidents :</i>	David Stuart (Australie) Alison Drayton (Guyana) Matia Kiwanuka (Ouganda)

5. À la 2e séance, le 16 avril, M. Madina B. Jarbussynova (Kazakhstan) a été élu Vice-Président par acclamation, et outre ses fonctions de vice-président, il a été également élu Rapporteur.
6. À la 11e séance, le 20 avril, la Commission a, sur la recommandation des États d'Afrique, élu par acclamation Mme Margarida Rosa Da Silva Izata (Angola) au poste de vice-président laissé vacant par M. Matia Kiwanuka (Ouganda).

C. Ordre du jour et organisation des travaux

7. À la 2e séance, le 16 avril, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CN.17/2001/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session. L'ordre du jour était le suivant :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Thème sectoriel : énergie.
 4. Thème sectoriel : atmosphère.
 5. Secteur économique/grand groupe : transports.
 6. Thème intersectoriel : informations pour la prise de décisions et la participation.
 7. Thème intersectoriel : coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice.

8. Réunion de haut niveau.
9. Questions diverses.
10. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session.

8. À la même séance, la Commission a décidé d'établir trois groupes de rédaction présidés comme suit : Groupe de rédaction I, M. Alison Drayton (Guyana); Groupe de rédaction II, M. Madina Jarbussynova (Kazakhstan); et Groupe de rédaction III, M. David Stuart (Australie).

9. Le Groupe de rédaction I a tenu cinq séances, du 23 au 27 avril 2001, ainsi que plusieurs séances officieuses. Il était saisi du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable (E/CN.17/2001/15).

10. Le Groupe de rédaction II a tenu cinq séances, du 23 au 27 avril 2001, ainsi que plusieurs séances officieuses. Il était saisi du rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice (E/CN.17/2001/17).

11. Le Groupe de rédaction III a tenu cinq séances, du 23 au 27 avril 2001, ainsi que plusieurs séances officieuses. Il était saisi du rapport du Groupe de travail intersessions sur les transports et l'atmosphère (E/CN.17/2001/16).

12. À la 5e séance du Groupe de rédaction III, le représentant du Japon a fait la déclaration ci-après :

« Déclaration de la délégation japonaise suite à l'examen de la décision adoptée par le Groupe de rédaction III

Ma délégation donne acte de la sage décision de la Commission du développement durable de ne pas se substituer aux autres instances et organes compétents dans l'examen des questions dont ils sont actuellement saisis. Cependant, elle ne saurait ignorer les nombreuses voix qui se sont élevées, la semaine dernière, pour demander l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto d'ici à 2002. Comme ma délégation l'a précisé à l'occasion du débat de haut niveau, le Japon souscrit sans réserve au point de vue selon lequel la coopération mondiale pour faire face aux changements climatiques doit s'appuyer sur le Protocole. Il est profondément convaincu que le Protocole de Kyoto est le seul instrument international viable actuellement en vigueur permettant de lutter contre le réchauffement de la planète, et que les acquis de 10 années de négociations menées par la communauté internationale devraient être préservés. Alors que la neuvième session de la Commission, dont l'un des principaux thèmes était la protection de l'atmosphère, touche à sa fin, ma délégation souhaite lancer de nouveau un appel à l'action; il est temps que chacun de nous renouvelle l'engagement qu'il a pris de poursuivre le noble objectif de lutter contre le réchauffement de la planète. » (voir aussi chap. V, par. 4)

D. Participation

13. Ont participé à la session les représentants de 51 États membres de la Commission du développement durable, des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des secrétariats des organes créés en vertu d'instruments internationaux ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales et autres. La liste des participants figure dans l'annexe 1.

E. Documentation

14. On trouvera à l'annexe II la liste des documents dont était saisie la Commission à sa neuvième session.

Annexe I

Participation

Membres

Algérie :	Cherif Rahmani, Abdallah Baali, Rachid Ouali, Ali Redjel, Ferhat Ounnar
Allemagne :	Jürgen Trittin, Uschi Eid, Dieter Kastrup, Martin Lutz, Andreas Gallas, Frank Markus Mann, Stephan Contius, Manfred Konukiewitz, Kurt-Dieter Grill, Reinhard Krapp, Franz-Josef Schafhausen, Karsten Sach, Antonio Pflüger, Dagmar Berbalk, Michael Schoeren, Kristina Steenbock, Peter Christmann, Susanne Lottermoser, Wolfgang Müller, Uwe Taeger, Hanno Spitzer, Steffen Heizmann, Angelika Sülzen, Jessica Suplie, Ute Baumgärtel, Birgit Schwenk, Gordo Jain, Axel Fredric, Bernhard Bösl, Rita Kellner-Stoll, Christine Wörten, Thomas Bergau, Thomas Tennhardt, Gerard Timm, Helmut Röscheisen, Jürgen Maier, Deike Peters, Daniel Mittler, Klaus Mittelbach, Thomas Becker, Birgit Engelhard, Kurt Fleckenstein, Armin Rockholz, Bernd Heins, Werner Schneider, Holger Bartels, Barbara Praetorius, Burkhard Holder, Dorothee Reinmüller, Ole Langniss
Angola :	Luis Filipe da Silva, Francisco Talino, Margarida Izata, Carlos Santos, Roque Sequeira
Australie :	Robert Hill, Atticus Fleming, Howard Bamsey, Mark Hyman, Robert Alderson, Shayleen Thompson, Jean Chesson, Chris Bell, Magdy Youseff, Martin Thomas, Guy O'Brien
Bélarus :	Sergei Ling, Uladzimir Vantsevich, Alexkei Raiman, Andrei Popov
Belgique :	Olivier Deleuze, Andre Adam, Nadine Gouzee, Mark Pallemarts, Ines Verleye, Nancy Mahieu, Günther Sleenwagen, Ulrik Lenaerts, Jean-Paul Charlier, Alain Peeters, Bernard Mazijn, Jan Desmedt, Luc De Cordier, Dirk Knapen, Remy Merckx, Josef Sioncke, Luc Bas, Jean-François Maljean
Bolivie :	Neisa Roca Hurtado, Edwin Ortiz Gandarillas, Eduardo Gallardo, Antonio Treviño, Carlos Aguirre
Brésil :	Gelson Fonseca, Jr., Maria Luiza Robeiro Viotti, Antonio Sergio Lima Braga, Eduardo Sales Novaes, Barbara Tavora-Jainchill, Maria Luisa Escorel de Moraes, Neil Giovanni Paiva Benevides, Carlos Alberto Rolim Zarrattini, Allemander Jesus Pereira Filho, Assuero Doca Veronex, Marcelo Drügg Barreto Vianna

Cameroun :	Martin Belinga Eboutou, Felix Mbayu
Chine :	Shen Guofang, Wang Zhijia, Zhang Xiaolan, Yi Xianliang, Huang Jing, Bai Yongjie, Chen Zhenlin, Cai Lijie, Wang Ling, Fang Mei
Colombie :	Juan Mayr Maldonado, Alfonso Valdivieso, Andrea Alban, Jimena Nieto, Mauricio Baquero
Côte d'Ivoire :	Gilbert Blue-Laine, Boubacar Diarra, Nassere Kaba, Eddy Alexandre Simon
Cuba :	Francisco Reyes, Bruno Roderiguez Parilla, Rafael Dausa Cespedes, Fabio Fajardo Moros, Francisco Reyes Prats, Orlando Rey Santos, Mercedes Mustelier Vidal, Alfredo Jam Masó, Hilda Ortiz Garcia, Teresita Borges Hernandez, Ileidis Lázara Valiente Diaz, Maria Caridad Balaguer Labrada
Danemark :	Svend Auken, Anita Bay Bundegaard, Torben Mailand Christensen, Dan Nielsen, Jørgen Bøyer, Ruben Madsen, Peter Gebert, Thure Christiansen, Thomas Bo Pedersen, René Karotki, Per Nyløjkke, Jørgen Abildgaard, Henrik Hedeman Olsen, Thomas Becker, Thobjørn Fangel, Jørgen Bjelskov, Eva Jensen, Veit Koester, Steen Gade, Annette Samuelsen, Astrid Ladefoged, Albert Welinder, Michael Kvetny, Inger Marie Bruun-Vierø, Hans-Pavia Rosing, Pia Larsen, Martin Glerup, Erik Mortensen, Vibeke Peschardt, Helga Moos, Jørn Jespersen, Bodil Thrane, Jan Rasmussen
Espagne :	Jaume Matas, Inocencio F. Arias, Jose Mari Olano, Jose Luis Rosello, Javier Rubio de Urquia, Amparo Rambla, Rocio Marquez, Carlos Peña, Victoria Rivera, Manuel Varela, Pablo Vazquez, Manuel Gomez-Acebo, Montserrat Fernandez, Carmen Sanchez, Soledad Perlado, Juan Leon, Luis Hilario, Francisca Rivero, Carlos Jimenez, Angel Ventura, Carlos Garcia
États-Unis d'Amérique :	Kenneth C. Brill, Jonathan Margolis, Mark G. Hambley, Griffin Thompson, Franklin Moore, James Stephen Adams, Adela Backiel, Ko Barret, David Berry, Thomas Brennan, Scott Danaher, John Davison, Janet M. Gorn, Lisa Hanle, John Kavanagh, Melissa Kehoe, Duncan Marsh, John Matuszak, Patrick Mendis, Alfreda Meyers, Camille Mittelholtz, Marina Morgenegg, Daniel Rochberg, Arthur Rypinski, Cynthia Saddy, Claudia Serwer, David Van Hoogstraten, Evan Bloom, Robert K. Dixon, Linda Moodie, Avis Robinson, John Stamos, John Beale, Daniel Fantozzi, Linda Lawson, Daniel Magraw, Dianne Dillion-Ridgley, Augusta Orr Morrison, Robert Shinn, Claudia Strauss

Ex-République yougoslave de Macédoine :	Marjan Dodovski, Naste Calovski, Nikola Panov, Ljupco, Avranovski, Donka Gligorova, Nikola Cerepoalkovski, Violeta Keckarovska, Goran, Stevceovski, Yasko Grkov, Harita Pandovska, Kaja Šukova, Jane Talevski
Fédération de Russie :	M. M. Tsikanov, Y. N. Isakov, V. I. Zaghakov, B. F. Reutov, P. V. Chechihin, D. I. Maximychev, S. F. Bulgachenko, A. M. Amirkhanov, A. A. Averchenkov, K. V. Trofiruov
France :	Dominique Voynet, Philippe Zeller, Michel Mousel, Geneviève Besse, Raymond Cointe, Vincent Jacques Le Seigneur, Marc Giacomini, Philippe Delacroix, Geneviève Verbrugge, Raymond Quereilhac, Mindhi Tang, Daniel Brun, Annick Mathis, Bernard Devin, Daniel Le Gargasson, Laurence Vuillaume
Grèce :	Elias Gounaris, Christina Spyraiki, Alexios-Marios Lyberopoulos, Andreas Cambitisis, Christos Demetropoulos, Andreas Papandreou, Eftichios Sartzeitakis, Michael Modinos, Maria Papapanagiotou
Guatemala :	Gert Rosenthal, Silvia Corado
Guyana :	Navin Chandarpal, Alison Drayton, George Talbot
Hongrie :	Nándor Vass, Tibor Farago, Sándor Mózes
Iran (République islamique d') :	Bagher Asadi, Yosef Hojjat, Mohammad Reza Salam, Seyed Mohsen Esper, Hossein Moeini Meibodi, Saeid Zahedi
Italie :	Willer Bordon, Sergio Vento, Carlo Calia, Pier Benedetto Francese, Corrado Clini, Francesco La Camera, Guglielmo Ardizzone, Giovanni Brauzzi, Gianfranco Incarnato, Vivian Valente, Francesco Fallucchi, Fabio Cassese, Valeria Rizzo, Giuliana Gasparrini, Antonio Strambaci Scarcia, Antonia Andalaro, Mara Angeloni, Riccardo Valentini, Maria Dalla Costa, Gloria Visconti, Roberto Binatti, Angela Neri, Paolo Angelini, Paola Geronzi, Giulietta Calistri, Antonio Navarra, Sergio Castellari, Alessandro Morici, Massimo Cozzone, Giovannino Di Palma, Domenico Gaudio, Raffaella Merlini
Japon :	Yoriko Kawaguchi, Yukio Satoh, Kasuo Asakai, Hidehiro Konno, Kiyotaka Akasaka, Hironori Hamanaka, Umetaro Nagao, Kazuhiko Takemoto, Koichiro Seki, Hidetoshi Ukita, Ken Okaniwa, Fumio Oawi, Masamichi Saigo, Soichiro Seki, Yasuo Takahashi, Naomasa Murakoshi, Jun Arima, Hiroshi Satoda, Kazuaki Hoshino, Masatoshi Sato, Kenji Kamigawara, Takashi Mori, Naoyu Aoto, Koji Shimada, Hiroshi Ono, Kazuhiro

	Ishikawa, Kazuhiko Kokubu, Toshiyuki Matsui, Naoko Seki, Kuniko Uchida
Kazakhstan :	Madina B. Jarbussynova, Murat Kh. Mussatayev, Bakhyt Yessekina
Liban :	Selim Tadmoury, Houssam Diab, Ibrahim Assaf
Madagascar :	M. Alphonse, Jean Delacroix Bakoniarivo, Tovondriaka Andriamanganiaina Rakotobe, Paul Arsene, Lydia Randianarivony
Mali :	Moctar Ouane, Issouf Maiga
Maurice :	R. A. Bhagwan, Anund Priyay Neewor, S. Seebaluck, M. I. Latona, B. Gokool, K. Jingree, V. Cheetoo, B. Bhuckory
Mauritanie :	Mahfoud Ould Deddach, Djibril Mame Ly, Ahmed Salem Ould Ahmed, Ahmed Sabr El Ahmed
Mexique :	Francisco Szekely, Roberta Lajous, Roberta Ojeda, Alberto Ignacio Glender, Odon de Buen, Ramiro Magaña, Francisca Elizabeth Mendez, Maria Patricia Arendar, Sebastian Escalante, Luz Maria Gonzalez, Jose Ramon Lorenzo, Arturo Ponce
Mozambique :	Francisco Mabjaia, Carlos dos Santos, Nuno Tomas, Fernando Julião
Nicaragua :	Eduardo J. Sevilla Somoza, Luis A. Molina Cuadra
Nouvelle-Zélande :	Pete Hodgson, Don Mackay, David Payton, Nik Kiddle, Mark Ramsden, Grant Robertson, Rob Ogilvie, Murray Ward, Warren Player, Graeme Campbell
Ouganda :	
Pakistan :	Shamshad Ahmad, Masood Khalid, Aizaz Ahmad Chaudhry, Imran Ahmad Siddiqui
Paraguay :	Jorge Lara Castro, Luis Gonzalez
Pays-Bas :	Jan Pronk, Pieter Verbeek, Bram van Ojik, Yvo de Boer, Vincent van Bergen, Teresa Fogelberg, Wierish Ramsoekh, Herman Sips, Ralph Brieskorn, Daniel Pietermaat, Gerard Snel, Dieke Buijs, Alexandra Valkenburg, Frank Janssen, Elize de Kock, Jone Bos, Jan ten Hoopen, Dale Anne Bourjaily, Herman Verheij, Patricia Collette, Merel Bierkens, Frank Mulder, Alexander Weissink
Pérou :	Jorge Valdez, Marco Balarezo, Raul Salazar, Ruben Espinoza
Philippines :	Enrique Manalo, Raphael Perpetuo Lotilla, J. Antonio Leviste, Alan Adena Tan, Claro S. Cristobal, Miguel R. Bautista, Felizardo K. Virtucio, Anthony Mandap,

	Francisco Concepcion, Glen Corpin, Mayo Grace Caoili, Ma. Cristina DM Carambas, Ariel Castro, Ernesto Gonzales, Vicente G. Lava
Pologne :	Antoni Tokarczuk, Bernard Blaszczyk, Janusz Radziejowski, Janusz Stanczyk, Dorota Jakuta, Wojciech Poniowski, Czeslaw Wieckowski, Ewa Flis, Leszek Banaszak, Jerzy Kleniewski, Artur Kłopotowski, Jacek Mizak, Isabela Kurdusiewicz, Josef Gorny, Andrzej Kassenberg, Leszek Mokrzycki
Portugal :	Pedro Silva Pereira, Francisco Seixas da Costa, Nuno Brito, João Pedro Fins-do-Lago, Isabel Mertens, Jose Bonça Victorio, Antonio Gonçalves Henriques, Vanessa Gomes
République de Corée :	Kim Myung-ja, Lee Ho-jin, Kim Chong-chun, Choi Seok-young, Zeon Nam-jin, Yoon Seung-joon, Yoon Jong-soo, Lee Kyung-chul, Oh Hyun-joo, Jeong Eun-hae, Jeong Young-dae, Kwak Il-chun, Han Wha-jin, Song Yang-hoon, Kim Jae-ok, Kim Kwee-soon, Jeong Jeong-hwa, Jung Yong-gwan, Seo Ssang-gyo
République démocratique du Congo :	
République populaire démocratique de Corée :	Kim Chang Guk, Rim Song Chol
République tchèque :	Milos Kužvart, Martina Motlova, Vladimír Galuska, Jan Kára, Bedřich Moldan, Pavol Sepelák, Jiří Bendl, Marta Jelinkova, Iveta Konakovska, Jana Simonová
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :	John Prescott, Michael Meacher, Stewart Eldon, Mark Runacres, Ian Symons, John Cavanagh, Peter Unwin, Deborah Harries, Joan Hammell, Davinder Lail, Kevan McClair, Pete Betts, John Ashton, Fiona Tranter, Scott Ghagan, Andrew Randall, Stephen Lowe, Michael Massey, Frances Harper, Nick Mabey, Andrew Burchell, Sheila McCabe, Richard Dewdney, Derek Osborn
Soudan :	Elfatih Erwa, Abdul Aziz Marhoum, Mubarak Rahmtalla
Sri Lanka :	Mahinda Wijesekara, John de Saram, Thosapala Hewage, B. M. S. Batagoda, Ranjith Uyangoda, M. R. K. Lenagala
Thaïlande :	Saksit Tridech, Asda Jayanama, Wanee Samphantharak, Jarupong Boon-long, Surin Vivajsirin, Apirath Vienravi, Sonthi Vannasaeng, Boonrod Sajjakulnukij, Suvat Poopatanapong, Patama Damronghol, Siriporn Sailasuta

Tunisie : Nouredine Mejoub, Mohamed Ezzeddine Khalfallah,
Mohamed Fadhel Ayari

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par des observateurs

Afrique du Sud, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Équateur, Égypte, El Salvador, Érythrée, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Oman, Panama, Qatar, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe

Entité représentée par des observateurs

Communauté européenne

États non membres de l'Organisation ayant le statut permanent d'observateur

Saint-Siège, Suisse

Entité dotée d'une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies

Palestine

Commissions régionales

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Institutions spécialisées et organismes apparentés

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Fonds international de développement agricole, Organisa-

tion météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique

Secrétariats d'organes créés en vertu d'instruments internationaux

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention de Bâle

Organisations intergouvernementales

Communauté des Caraïbes, Secrétariat du Commonwealth, Organisation internationale de la francophonie, Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Ligue des États arabes, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique, Forum du Pacifique-Sud, Organisation des pays exportateurs de pétrole

Organisations intergouvernementales

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Organismes des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement

Organisations non gouvernementales

Chambre internationale de commerce, Conseil international pour le droit de l'environnement, Fédération internationale de la vieillesse (représentant les organismes suivants : American Association of Retired Persons, Association des femmes de l'Inde, Armenian International Women's Association, Communication Coordinating Committee, Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux, Global Action on Ageing, Conseil international des femmes juives, Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, Union internationale humaniste et laïque, Maryknoll Office for Global Concerns, Pan African Movement, Service de la paix et de la justice en Amérique Latine, The Links, Inc., et Fédération mondiale des femmes des églises méthodistes et unies), Forum des peuples autochtones, World Circle of the Consensus, Environnement et développement du tiers monde

Annexe II

Liste des documents dont était saisie la Commission à sa neuvième session

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.17/2001/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.17/2001/2	4	Rapport du Secrétaire général sur la protection de l'atmosphère
E/CN.17/2001/3	5	Rapport du Secrétaire général sur les transports
E/CN.17/2001/4	6	Rapport du Secrétaire général sur les informations pour la prise de décisions et la participation
E/CN.17/2001/4/Add.1	6	Rapport du Secrétaire général sur les informations pour la prise de décisions et la participation, programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable
E/CN.17/2001/5	7	Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour l'instauration d'un climat propice au développement durable
E/CN.17/2001/6	5	Note du Secrétaire général sur le dialogue multipartite sur une politique viable de l'énergie et des transports
E/CN.17/2001/6/Add.1	5	Additif : document de synthèse établi par le secteur des entreprises et l'industrie
E/CN.17/2001/6/Add.2	5	Additif : document de travail présenté par les milieux scientifiques et technologiques
E/CN.17/2001/6/Add.3	5	Additif : document de travail fourni par les travailleurs et les syndicats
E/CN.17/2001/6/Add.4	5	Additif : document de synthèse établi par les autorités locales
E/CN.17/2001/6/Add.5	5	Additif : document de travail présenté par les organisations non gouvernementales
E/CN.17/2001/7	3	Lettre datée du 16 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.17/2001/8	6	Lettre datée du 17 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.17/2001/9	3	Lettre datée du 31 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.17/2001/9	3	Lettre datée du 31 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Forum des États pacifiques insulaires
E/CN.17/2001/10 et Corr.1	3	Lettre datée du 29 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.17/2001/11	3	Lettre datée du 2 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de l'Alliance des petits États insulaires
E/CN.17/2001/12 et Corr.1	3	Rapport du Secrétaire général sur la viabilité de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie; tendances ressortant des rapports nationaux
E/CN.17/2001/13	5	Lettre datée du 12 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.17/2001/14	6	Rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports nationaux à la Commission du développement durable
E/CN.17/2001/15	3	Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable
E/CN.17/2001/16	4, 5	Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur le transport et l'atmosphère
E/CN.17/2001/17	6, 7	Rapport du Groupe de travail spécial intersessions sur l'information pour la prise de décisions et la participation et sur la coopération internationale en vue de l'instauration d'un environnement propice
E/CN.17/2001/18	3	Note verbale datée du 3 avril 2001, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.17/2001/L.1	9	Note du Secrétariat sur le projet de budget-programme de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2002-2003
E/CN.17/2001/L.2	11	Projet de rapport
E/CN.17/2001/CRP.1	3	Note by the Secretariat on the International Energy Agency statement on sustainable development (English)

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.17/2001/CRP.1	3	Note by the Secretariat on the International Energy Agency statement on sustainable development (English only)
E/CN.17/2001/CRP.2	8	Note du Secrétariat sur les principaux problèmes à examiner lors de la réunion de haut niveau
E/CN.17/2001/CRP.3	8	Note du Secrétariat sur le Sommet mondial pour le développement durable
E/CN.17/ESD/2001/2	3	Rapport du Secrétaire général intitulé « Énergie et développement durable : options et stratégies en vue des mesures à prendre concernant les principaux enjeux »
E/CN.17/2001/BP/1		Rapport de la Réunion internationale d'experts sur les informations pour la prise de décisions et la participation
E/CN.17/2001/BP/2		Rapport sur l'agrégation des indicateurs pour le développement durable
E/CN.17/2001/BP/3		Indicateurs de développement durable : cadre et méthodologies
E/CN.17/2001/BP/4		Énergie et développement durable : études de cas
E/CN.17/2001/BP/5		Protection de l'atmosphère – examen des incertitudes : amélioration des bases scientifiques des études de prise de décisions
E/CN.17/2001/BP/6		Protection de l'atmosphère – répercussions des changements climatiques et variabilité : évaluation et adaptation
E/CN.17/2001/BP/7		Le rôle des transports urbains dans la mise en place d'établissements humains durables
E/CN.17/2001/BP/8		Transports et développement durable dans la région de la CESA0
E/CN.17/2001/BP/9		Aviation et développement durable
E/CN.17/2001/BP/10		Tendencias y politicas referente a los sistemas de transporte de las ciudades de América Latina y las implicancias para su sostenibilidad
E/CN.17/2001/BP/11		Transports et développement durable dans la région de la CEE

E/CN.17/2001/BP/12	Informations pour la prise de décisions : promotion de la comptabilité de la gestion de l'environnement par le biais de politiques et de programmes gouvernementaux et diffusion accélérée des informations pour la prise de décisions par le biais des réseaux électroniques et des rapports des sociétés
E/CN.17/2001/BP/13	Rapport de situation sur les indicateurs de consommation et les modes de production
E/CN.17/2001/BP/14	Énergie, réforme des subventions et développement durable : difficultés pour les responsables politiques
E/CN.17/2001/BP/15	Le rôle du secteur des transports dans la protection de l'environnement
E/CN.17/2001/BP/16	Liste des contacts nationaux en matière de développement durable
E/CN.17/2001/BP/17	Évaluation des progrès accomplis dans l'application d'Action 21 au niveau national : tableau des principaux mécanismes de coordination et des dispositions décisives
E/CN.17/2001/BP/18	Transports terrestres en tant que facteur de pollution de l'air – causes et solutions éventuelles
E/CN.17/2001/NGO/1	Déclaration présentée par la Fédération internationale sur le vieillissement, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social
